

LABRESSE INFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N°365 | AVRIL 2019



DOSSIER

.....
Les bâtiments communaux

ZOOM

Fête du ski scolaire

Comme chaque année, la commune a offert aux élèves des écoles du Centre et de Saint-Laurent, du CE1 au CM2, des cours de ski alpin et nordique, sur les domaines de La Bresse-Hohneck et de Lispach. Un moniteur agréé, accompagné d'un parent bénévole, dispense des cours aux élèves par groupes de niveaux lors de ces 8 séances.

Pour clôturer ces séances, des tests sont effectués pour attribuer la distinction tant espérée par les enfants. La fête organisée le 14 mars sur les 2 sites s'est terminée par un moment convivial avec une collation en présence des moniteurs de l'École de Ski Français, des enseignants, des parents bénévoles et des élus.



EDITORIAL



Chers Bressaudes et Bressauds,

Le grand débat national, vaste consultation imaginée par l'exécutif pour répondre à la crise des gilets jaunes, s'est tenu partout en France entre le 15 janvier et mi-mars. Le Gouvernement avait retenu quatre thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

À ce titre la municipalité a organisé une réunion publique le 8 février dernier, à laquelle a assisté une soixantaine de personnes.

Les idées proposées lors de cette séance ont ensuite été directement transmises au gouvernement.

Comme vous le savez certainement, par presse interposée, l'ensemble des maires des chefs-lieux de canton de la Région Grand-Est et donc des Vosges ont été reçus à l'Élysée, le mardi 26 février, dans le cadre du grand débat national. Dans notre département, 17 maires ont été invités, et j'ai donc eu le grand plaisir et l'honneur de représenter notre canton et plus particulièrement notre commune. Une rencontre qui a duré plus de cinq heures. Ce fut l'occasion de faire remonter directement au niveau le plus haut de l'État, les problèmes que rencontrent les communes, des problèmes rencontrés suite à l'application de la Loi Notre et notamment d'évoquer la situation de nos écoles en milieu rural de montagne. Une journée très intense et qui, espérons-le, apportera quelques solutions pour nos communes rurales.

Notre conseil municipal vient de voter les budgets pour l'année 2019. Ils sont équilibrés, sans hausse des taux de fiscalité ; mais cette année encore (et peut-être plus encore que les années antérieures) ce fut un exercice très difficile. Le choix des investissements et travaux à réaliser a nécessité beaucoup de concertations et de décisions tant financières que techniques très compliquées. Certains projets ont dû être reportés à l'année prochaine, voire aux années suivantes. Ces budgets vous seront présentés dans le prochain bulletin.

Lors de précédentes éditions, nous avons consacré le dossier du bulletin à présenter les services communaux. C'est au tour du service « bâtiments » d'être mis en avant ; ce dossier vous présente les fonctions des agents qui assurent l'entretien d'une grande variété de locaux (administratifs, écoles, équipements sportifs, etc.).

Je vous souhaite une bonne lecture.
Hubert Arnould, Maire de La Bresse

SOMMAIRE

ZOOM 2^e de Couv.

ÉDITORIAL P. 01

CONSEIL MUNICIPAL P. 02

ACTUALITÉS P. 11-16

CINÉMA P. 16

DOSSIER P. 17-21

Les bâtiments communaux

OTL P. 22-23

TRIBUNE P. 24

DANS LE RÉTRO P. 25-28

INFOS PRATIQUES P. 29

AGENDA 4^e de Couv.

Culture - Sport - Loisirs

LABRESSE INFOS - N°365

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

AVRIL 2019

Directrice de la publication :

Elisabeth BONNOT

Administration, rédaction, publicité :

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, écoles,
OTL et associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Marchés publics

Avenants et marchés à procédure adaptée ou autres :

| Objet du Marché | Titulaire | Montant HT | Montant TTC |
|--|---|-------------|--------------|
| Travaux d'aménagements extérieurs à l'Espace Famille | Molinari SAS Cornimont | 20 733,50€ | 24 880,202€ |
| Entretien des installations thermiques des bâtiments communaux 2018-2021 Avenant n°1 | SOLOREC Augm. de 10,63% | 520,00€ | 624,00 € |
| <i>Nouveau montant du marché :</i> | | 5 410,00€ | 6 492,00€ |
| Trav.de rénovation de la Mairie : couverture et isolation toiture, isolement coupe-feu des archives et rénovation d'un appartement - Lot n°2 : plâtrerie - | SARL Gallois Augm. de 4,60% | 312,13€ | 337,09€ |
| <i>Nouveau montant du marché :</i> | | 37 420,85€ | 44 327,97€ |
| Travaux de mise en œuvre d'enrobés - Programme 2018- Avenant n°1 : | TRB Trapdid-Bigoni Diminution de 2,5% | -1 740,00€ | -2 088,00€ |
| <i>Nouveau montant du marché</i> | | 67 838,50€ | 81 406,20€ |
| Fourniture et livraison d'une désherbeuse à eau chaude pour les Services Techniques Municipaux | Oeliatec SARL (35136 Saint Jacques de La Lande) | 26 700 ,00€ | 32 040,00€ |
| Travaux de mise en œuvre d'enrobés Programme 2018 - Avenant N°2 | TRB Trapdid-Bigoni Diminution de 7,8% | - 4 939,60€ | - 5 927 ,52€ |
| <i>Nouveau montant du marché</i> | | 62 898,90€ | 75 478,68€ |
| Travaux de renforcement et de modernisation du réseau électrique de Grosse Pierre - Avenant N°2 | Molinari Augm. De 2,61% | 4 735,50€ | 5 682,60€ |
| <i>Nouveau montant du marché :</i> | | 186 410,50€ | 223 692,60€ |
| Travaux de construction d'un funérarium | | | |
| Lot n°2 Charpente et bardage bois | Vosges Charpentes - 88 Vincey | 45 745,78 € | 54 894,94 € |
| Lot n°3 Couverture bardage zinc | Toiture Services Laneuveville/Nancy | 55 335,00 € | 66 402,00 € |
| Lot n°4 Etanchéité | Vannson SAS Le Thillot | 15 000,00 € | 18 000,00 € |
| Lot n°5 Menuiseries extérieures | Ets Joly Fils - Xertigny | 22 440,00 € | 26 928,00 € |
| Lot n°6 Plâtrerie | Pro Pose SARL -Epinal | 37 135,50 € | 44 562,60 € |
| Lot n°7 Menuiseries intérieures | Menuis.Vaxelaire La Bresse | 34 037,20 € | 40 844,64 € |
| Lot n°8 Carrelage revêtements de sol | Europ revêtements Dounoux | 31 919,00 € | 38 302,80 € |
| Lot n°9 Peinture | Keldeco - Dogneville | 9 701,80 € | 11 642,16 € |
| Lot n°10 Electricité CFA CFO | Adam & Nicolas Saulxures/Mos. | 29 788,00 € | 35 745,60 € |
| Lot n°11 Chauffage | Imhoff SAS - Gérardmer | 26 700,00 € | 32 040,00 € |
| Lot n°12 Plomberie | Claudiel CPS SARL | 18 985,15 € | 22 782,18 € |

| Objet du Marché | Titulaire | Montant HT | Montant TTC |
|--|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Maîtrise d'œuvre - travaux d'aménag. et réfection de voirie, de remplacement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs de la rue de la Résistance – Avenant n°1 | SARL Consilium | 2 835,00 € | 3 402,00 € |
| <i>Nouveau montant du marché :</i> | | <i>31 085,00 €</i> | <i>37 302,00 €</i> |
| Travaux d'eau potable – Vouille des Brimbelles – Avenant n°1 (réalisation travaux supplémentaires : fourniture et pose de fourreau pour interconnexion réseau fibre optique) | Molinari Augm. de 7.38 % | 9 581,00 € | 11 497,20 € |
| <i>Nouveau montant du marché :</i> | | <i>139 456,00 €</i> | <i>167 347,20 €</i> |
| Travaux de mise aux normes d'accessibilité de plusieurs bâtiments communaux. | | | |
| Lots déclarés infructueux : | | | |
| Lots n°1 VRD gros œuvre, n°2 menuiseries métalliques, n°3 menuiseries bois et n°6 peinture revêtements de sols, les offres négociées reçues étant supérieures à l'estimation de la maîtrise d'œuvre. | | | |
| Lots n°4 électricité et n°5 plomberie sanitaire. Pour chacun de ces lots, une seule offre a été reçue et elle est supérieure à l'estimation des travaux. | | | |
| Une nouvelle consultation sera relancée. | | | |
| Travaux de création d'un point de recharge de véhicules électriques et d'agrandissement du parking au complexe nautique des Proyes - avenant n°1 | Molinari Diminution de 3.62% | - 1 002,50 € | - 1 203,00 € |
| <i>Nouveau montant du marché</i> | | <i>26 675,00 €</i> | <i>32 010,00 €</i> |

Baux et contrats :

| Objet | Titulaire | Montant | Durée |
|--|---|-------------------------|---|
| Transfert du bail agricole Lieu-dit « Envers de la Basse des Feignes », de M. Jean-Pierre Claudel - 10ha 9a 53ca | GAEC du Haut des Hayes | Tarif annuel 7,10 € /ha | 9 ans à compter du 01/02/19 |
| Mise à disposition de terrain pour captage source Lieu-dit Supervallée Section AH 178 - 30m ² | Société Emmylane | Gratuit | 9 ans |
| Mise à disposition du stade de Slalom – Lieu-dit Artimont Section B168 et B169 - 1,30 ha | Société Omnisports La Bressaude | Gratuit | 9 ans |
| Mise à disposition Expérimentation de réimplantation d'arnica Lieu-dit « Les Champis » - Section B 347 - 50 m ² | Département des Vosges | Gratuit | 9 ans, reconductible de façon tacite par période de 3 ans |
| Mise à disposition de terrain pour ouvrage source - Lieu-dit Route de Lambexaire Section AW 27 - 400 m ² | M. Hubert Gehin | Gratuit | 1 an, reconductible d'année en année |
| Convention de mise à disposition du tremplin de saut à ski de Lispach | OTL et la Société omnisports la Bressaude | Gratuit | 1 an |
| Mise à disposition de terrain pour ouvrage source Lieu-dit Breizhousen – Section B279p | M. Roger Deybach | Gratuit | 1 an, reconductible d'année en année |
| Mise à disposition de terrain, 9 rue de la Résistance, Section AB 194 p – 2m ² | ATMO Grand Est | Gratuit | Jusqu'au 30/01/2020 |
| Installation d'un préleveur de mesure de qualité de l'air | | | |

CONSEIL MUNICIPAL

| Objet | Titulaire | Montant | Durée |
|---|--|--|---|
| Location d'un logement communal : 4 Rampe de l'Hôtel de Ville - Loyer révisable | M. Guy Bernard Laurent | 530€ hors charges | 6 ans à compter du 1 ^{er} février 2019 |
| Mise à disposition de terrain pour source Lieu-dit « La Xlatte » - Section B313 | M ^{me} M. Nathalie et Nicolas Arnould | Gratuit | Un an Reconductible d'année en année |
| Avenant au bail agricole Lieu-dit « Pré Dessus » Section AS 717 - 4842m ² | M. Stuckert Mathieu | 7,32€/ha | 9 ans soit jusqu'au 1 ^{er} janvier 2027 |
| Mise à disposition de terrain pour source Lieu-dit « Le Nol » - Section BC 81p et 70p | M. Rémi Pierrat et M. Noé Guillaume | Gratuit | Un an Reconductible d'année en année |
| Mise à disposition de terrain pour réservoir et canalisations Lieu-dit « Les Champs Claudon » Section AM 5p et 453 p | SCI Les Lucioles et M. Yoel Raab | Gratuit | Un an Reconductible d'année en année |
| Mise à disposition d'un local à l'usine du Daval | Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural | Gratuit Electricité en sus | 6 ans à compter de la date de la signature |
| Mise à disposition de terrain pour canalisations Lieu-dit « Moyemont » - Section AW 709p et 947p | M. Joy Jean-Claude | Gratuit | Un an Reconductible d'année en année |
| Mise à disposition de terrain pour ouvrage source et canalisations - Lieu-dit « Moyemont », Section AX 51p | M. Comesse | Gratuit | Un an Reconductible d'année en année |
| Mise à disposition de terrain pour ouvrage source et canalisations - Lieu-dit « Canton du Sarcelet », Section B 68p | M. Steff Jean René | Gratuit | 9 ans |
| Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de parcelles pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert. Lieu-dit : La Basse des Feignes pour une durée de 12 ans à compter du 5 décembre 2017 | SARL Nicollet Thierry - Saint-Maurice/ Moselle | Loyer annuel de 1 000 € HT Et une redevance annuelle : 0.55 €/t | Prorogation de la condition suspensive liée à l'obtention de l'autorisation administrative d'exploitation jusqu'au 31/12/2019 au lieu du 31/12/2018 |
| Mise à disposition de terrain pour terrain d'aisance Lieu-dit « Pré des Gouttes » - Section BC 562p | M. Gérard Daniel | Gratuit | Un an reconductible d'année en année |

Demande de subvention sollicitée :

| Organisme | Objet |
|---|---|
| Conseil Départemental des Vosges | Travaux d'aménagement global de voirie Rue de la Résistance : 13% du montant HT des dépenses plafonné à 350 000€ soit 45 500€ Montant estimatif des travaux : 631 000€ |
| Agence de l'Eau Rhin-Meuse Conseil Départemental des Vosges | Travaux d'eau potable rue de la Résistance Agence de l'eau : 35% - CD 88 : 21% du montant HT des travaux estimé à 92 000 € par le bureau d'études Consilium |
| Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux | Travaux d'aménagement de la rue de la Résistance. 25% du montant HT des dépenses de voirie et de réseau pluvial estimé à 444 665 €, soit 111 166 € |
| Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux | Travaux de rénovation d'équipements sportifs à la patinoire et au complexe nautique des Proyes. 40% du montant HT des dépenses estimé à 134 045 €, soit 53 618 €. |

Tarifs :

| Organisme | Objet |
|--|---|
| Représentation théâtrale « Des Souris et des Hommes » le 25 janvier 2019 | Contrat d'animation fixé à 350€ TTC + frais de restauration divers Tarif d'entrée : 7€ avec gratuité pour les enfants de moins de 12 ans |

Finances

Débat d'orientations budgétaires (DOB)

La loi du 6 février 1992 prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat ne donne pas lieu à décision, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver au déroulement de la préparation du budget. Il constitue toutefois un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale car il permet de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière : c'est la première étape du cycle budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de permettre au Conseil :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront ensuite affichées dans le budget primitif
- D'être informé sur la situation financière de la collectivité
- De donner aux conseillers la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, un document a été élaboré et remis à chaque conseiller.

Ce même document est désormais consultable en Mairie, ou sur le site internet labresse.fr.

Marchés publics

Constitution d'un groupement de commande pour la détection des réseaux d'éclairage public et de chaleur et le récolement des réseaux neufs en classe A, avec la commune de Cornimont :

Relevé de précision classe A des réseaux sensibles :

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions « anti-endommagement des réseaux », les maîtres d'ouvrages, ainsi que les gestionnaires de réseaux ont l'obligation de télédéclarer les réseaux dits sensibles avant le 1er janvier 2020 en classe de précision A (ouvrage ou tronçon d'ouvrage dont l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est \leq à 40 cm s'il est rigide ou à 50 cm s'il est flexible).

Ces réseaux sensibles sont les réseaux électriques (basse-tension, haute tension, moyenne tension) dont la Régie Municipale d'Électricité a déjà réalisé la télédéclaration. Sont reconnus également sensibles les réseaux d'éclairage public et de chauffage urbain. Ces réseaux n'étant pas encore relevés en classe A, il convient donc de le réaliser. Toutefois les Services Techniques Municipaux ne possèdent pas l'équipement adapté à la réalisation de ces relevés, il est nécessaire de passer par un prestataire privé possédant un matériel de détection et de relevé précis au centimètre.

Récolement de tous les réseaux créés dans le cadre des travaux neufs :

De même, cette réglementation « anti-endommagement des réseaux » oblige, dans le cadre des travaux de construction de réseaux secs et humides neufs (même non sensibles), de les relever en classe A. Cette prestation était autrefois réalisée, dans le cadre des marchés publics de travaux, par les entreprises chargées d'établir les plans de récolement à l'achèvement des chantiers mais sans obligation de respecter la classe de précision A.

La commune de Cornimont, également concernée par ces obligations réglementaires, souhaite s'associer à la Commune de La Bresse dans le cadre d'un accord-cadre pluriannuel à bons de commande de 3 ans pour réaliser ces deux prestations. À cet effet, un groupement de commande doit être constitué, qui aura donc pour objet de permettre à chacun de ses membres, pour ce qui le concerne, de passer ensuite, avec le titulaire proposé, le marché consistant à la détection des réseaux d'éclairage public, de chaleur et à la réalisation du récolement des réseaux neufs en classe A. La Commune de La Bresse sera coordonnateur de ce groupement et, à ce titre, chargée d'organiser et d'assurer la gestion en commun de la procédure de passation du marché afférent à cette opération, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents.

Chaque membre pourra ensuite passer, avec le co-contractant proposé à l'issue de cette procédure, un marché individuel à la hauteur de ses propres besoins, de même qu'il en assurera ensuite le suivi et le contrôle de la bonne exécution.

Un représentant titulaire (Mme Maryvone Crouvezier) et un suppléant (M. Jérôme Mathieu) ont été désignés pour faire partie de la commission consultative chargée d'émettre un avis sur le choix de l'attributaire du marché.

Urbanisme - Terrain - Patrimoine

Cession de terrain :

M. et Mme Olivier Devillers ont sollicité la Commune, afin d'obtenir du terrain complémentaire à leur propriété. Le terrain actuel (forte pente) ne permet pas la réalisation de leur projet et notamment la mise aux normes de l'assainissement non collectif. Le Conseil Municipal a autorisé la cession du terrain ci-après :

- AK N° 843/841 pour 216 m² suivant plan du cabinet de géomètre Jacquelin, zones Ng et A du PLU
- Tarif : 5 € le m²
- La parcelle cédée supporte un poteau pour le réseau électrique + ligne : les modifications seront à la charge du demandeur en collaboration avec la Régie Municipale d'Électricité. Une servitude sera mise en place pour ce réseau Basse Tension. La continuité du sentier communal en limite sud sera conservée

CONSEIL MUNICIPAL

Travaux sur le réseau électrique : passage sur propriété privée – constitution de servitude

Dans le cadre de modification du réseau électrique BT et HTA, des travaux ont nécessité des emprises sur propriété privée. Les riverains concernés ont été consultés et ont donné leur accord pour permettre ces aménagements.

Il est proposé de mettre en place une servitude de tréfonds et d'intervention pour autoriser la gestion des ouvrages aux conditions suivantes :

Mise en place des servitudes à titre gratuit, Bénéficiaire : Commune de La Bresse et ses ayants droit dont gestionnaire du réseau électrique (RME), - Remise en état des terrains, - Frais à la charge de la R M E.

Secteurs concernés :

Rue des Proyes :

- M. et Mme Michel Claudel – AK N° 336 : 1 câble BT 150 mm² et 1 coffret
- M. et Mme Michel Adam – AK N° 398 : 2 câbles HTA 150 mm² 1 câble BT 150 mm²
- M. et Mme Dominique Gerard – AK N° 337 : 1 câble 150 mm² 2 câbles HTA de 150 mm² - 2 fourreaux PEHD

Route de la Basse des Feignes :

- M. et Mme Hervé Perrin – AN N° 438 :1 câble BT 150 mm²
- M. Gérard Pierrel – AN N° 453 :1 câble BT 150 mm²
- M. Stéphane Pierrel – AO N° 432 :1 câble BT 150 mm² sur poteau bois

Divers

Démission d'un conseiller municipal :

M. Jean-Pierre Duthion a fait part, par courrier du 30 janvier 2019, de son départ de la région et donc de sa démission du Conseil Municipal à compter du 19 février 2019. Merci à lui pour son engagement municipal et son dévouement pour le bien de la collectivité et bonne chance pour ses futurs projets. En vue de son remplacement, contact sera pris avec le candidat suivant de la liste électorale.

Récapitulatif des dossiers d'urbanisme 2018

| | 2017 | 2018 |
|---|------|------------------|
| Permis de construire (pc) | 40 | 22 |
| Permis de construire modificatif | 6 | 3 |
| Permis d'aménager (pa) | 1 | 2 |
| Permis de démolir | - | - |
| Autorisation de travaux (at) établissement redevant du public | 11 | 11 |
| Déclaration préalable (dp) | 76 | 77 |
| Certificat d'urbanisme (cu) | 119 | 185 |
| Déclaration d'intention d'aliéner (Dia) | 103 | 135 |
| Demande de renseignements d'urbanisme par Mail ou téléphone | | Non comptabilisé |
| Total | 356 | 435 |

Information concernant la prochaine rentrée scolaire

Suite à l'annonce de la fermeture d'une classe de primaire à la prochaine rentrée scolaire, la municipalité a bien évidemment protesté auprès de l'inspection Académique en lui demandant de revenir sur sa décision.

Toutefois, la réponse reçue (lecture faite au conseil municipal) a confirmé le retrait d'un emploi à l'école primaire.

Subventions versées par le Conseil Départemental :

- À la Commune : 30% sur la subvention pour les travaux d'eau potable/interconnexion des réseaux de Belle Hutte/La Lande et du Nol et de la totalité de la subvention pour l'acquisition d'un praticable de gymnastique soit 10 530 € et 1 821 €.
- À l'établissement « Le Pont du Metty » : 3 750 € dans le cadre du plan d'aide aux départs en centres de vacances dans les Vosges
- À M. Mathieu Stuckert, exploitant : 7 400 € dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles, au titre de la mécanisation en zone de montagne.

Nouveau Funérarium :

Madame Virginie Goujard, maître d'œuvre et architecte de l'agence Arcane Architecture, a présenté aux conseillers municipaux le projet et les plans du nouveau funérarium. Celui-ci se situera à côté du cimetière des Proyes. Il s'agira d'un petit bâtiment (emprise au sol environ 300 m²) comprenant trois salons identiques avec entrées distinctes afin de respecter une certaine discrétion. Un espace de recueillement républicain sera possible dans le hall d'accueil. Les locaux techniques seront réaménagés selon les normes actuelles. Démarrage des travaux d'ici quelques semaines.

Soutien à la résolution du 101^e Congrès de l'Association des Maires de France (AMF)

Lors du 101^e Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité qui s'est tenu en novembre dernier et auquel a lui-même participé M. Le Maire, le Bureau de l'AMF a adopté une résolution générale à laquelle le Président de l'AMF a invité le conseil municipal à apporter son soutien. À l'unanimité, le Conseil a décidé de soutenir la résolution finale du 101^e Congrès des Maires de l'AMF et qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement. La délibération suivante a été adoptée :

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5 % pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;

- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte ;
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées ;
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue, quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples, mais fondamentaux :

- Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;

CONSEIL MUNICIPAL

5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;

6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;

7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

À l'invitation de l'AMF et sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics, le Conseil Municipal a adopté le vœu suivant :

- Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.
- Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.
- Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.
- Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.
- Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.
- Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation, mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.
- Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.
- Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

- Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité en particulier en zone périurbaine et rurale adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

De plus, à l'invitation de l'ADEMAT-H, la municipalité a fait l'acquisition d'une banderole en faveur de la défense du centre hospitalier général de Remiremont. Celle-ci sera apposée sur la mairie.

Communication marchés publics :

Le droit des marchés publics prévoit l'obligation pour les acheteurs publics de publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente. Vous trouverez ci-après un récapitulatif des marchés passés par la Commune de La Bresse, ses établissements publics et l'Office de Tourisme et Loisirs de La Bresse en 2018. Ils sont regroupés, en fonction de leur montant, dans différentes tranches. Puis, au sein de chaque tranche, les marchés sont présentés par type d'achat : travaux, fournitures et services. Figurent également sur la liste la date du marché, le montant, le nom de l'attributaire et son code postal.

Liste des marchés publics conclus par la Ville de La Bresse, le CCAS et l'Office de Tourisme et Loisirs de La Bresse en 2018

| Type de prestations | Date du marché | Objet du marché | Nom de l'attributaire | CP - Ville | Montant H.T. | |
|--|--|--|------------------------------|-------------------------|------------------|--|
| Tranche de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT | | | | | | |
| Travaux | 29/5/2018 | Travaux de création d'un point de livraison à puissance surveillée et renforcement du réseau BT Traverse du Jardin | Molinari SAS | 88310 Cornimont | 55873,00 € | |
| | 05/7/2018 | Travaux de création d'un point de recharge de véhicules électriques au complexe nautique des Proyes | Molinari SAS | 88310 Cornimont | 26675,00 € | |
| | 05/7/2018 | Travaux de modification des réseaux BT et HTA zone des Proyes | Molinari SAS | 88310 Cornimont | 54680,00 € | |
| | 17/7/18 | Travaux de mise aux normes d'un réseau de routes forestières secteur de Fachepremont | SARL Ch. Pierrel | 88250 La Bresse | 61973,85,00 € | |
| | 16/8/18 | Travaux d'amélioration des équipements techniques du bowling au complexe nautique des Proyes | Switch Bowling | 67120 Dorlisheim | 63132,6,00 € | |
| | 21/8/18 | Travaux de peinture dans les bâtiments communaux | SARL Sopprem | 88400 Gérardmer | 23603,18 € | |
| | 28/9/18 | Travaux à l'église St Laurent - sécurisation du beffroi et réfection des planchers du clocher | Bodet Campanaire | 67550 Vendenheim | 22575,24 € | |
| | 9/10/18 | Travaux d'enrochement et réseau pluvial - Année 2018 | Molinari SAS | 88310 Cornimont | 67940,00 € | |
| | 29/10/18 | Travaux de sécurisation et de renforcement du réseau BT/HTA Basse des Feignes | Molinari SAS | 88310 Cornimont | 47805,00 € | |
| | 18/12/18 | Travaux d'aménagement extérieurs à l'Espace Famille | Molinari SAS | 88310 Cornimont | 20733,50 € | |
| Fournitures | 22/6/18 | Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire | Elior France Enseignement | 88100 St Dié des Vosges | 43764,50 € | |
| | Fleurissement 2018/2020 | | | | | |
| | 17/4/18 | Lot n°1 massifs | Ets horticoles Daniel Henry | 54120 Baccarat | 11413,3 € HT/an | |
| | 4/7/18 | Lot n°2 jardinières et massifs | Fleurs et Jardins | 88120 Vagney | 10637,43 € HT/an | |
| | 18/10/18 | Fourniture de sel de déneigement Année 2018/2019 | Rock SAS | 68055 Mulhouse | 62100,00 € | |
| 21/12/18 | Fourniture et livraison d'une désherbeuse à eau chaude pour les Services Techniques Municipaux | Oeliatec SARL | 35136 St Jacques de la Lande | 26700,00 € | | |

CONSEIL MUNICIPAL

| | | | | | |
|---|------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|--|
| Services | 3/9/18 | Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et réfection de voirie, de remplacement des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs rue de La Résistance | Consilium | 88130 Charmes | 28 250,00 € |
| | 15/11/18 | Transport sanitaire des accidentés sur les pistes de ski - Saison 2018/2019 | Transmosel SAS Feve - Seniura | 88250 La Bresse 88400 Gérardmer | Gérardmer : 180 € TTC Remiremont : 237 € TTC St Dié : 237 € TTC Gérardmer : 183 € TTC Remiremont : 238 € TTC St Dié : 238 € TTC |
| Tranche de 90 000 € HT à 5 547 999,99 € HT | | | | | |
| Programme de voirie 2018 | | | | | |
| Travaux | 22/5/18 | Gravillonnage bicouche | Valdenaire Frères | 70440 Servance | 24 802,60 € |
| | 30/5/18 | Gravillonnage monocouche | STPI | 70250 Ronchamp | 60 712,80 € |
| | 30/5/18 | Reprofilage partiel aux enrobés à chaud | STPI | 70250 Ronchamp | 46 794,00 € |
| | 28/5/18 | Conception et réalisation de travaux de confortement et sécurisation de la route des Bouchaux | Tetra SAS | 25580 Etalans | 104 750,00 € |
| | 7/17/18 | Travaux de mise en œuvre d'enrobés - Programme 2018 | TRB Trapdid-Bigoni | 88200 Saint Nabord | 62 898,90 € |
| | 20/9/18 | Travaux d'eau potable - Programme 2018 | Molinari SAS | 88310 Cornimont | 115 877,50 € |
| | | Travaux de rénovation à la Mairie - couverture et isolation de la toiture, isolement coupe-feu des archives et rénovation d'un appartement | | | |
| | 25/7/18 | Lot n°1 couverture tuiles zinguerie | SARL Vosges Charpentes | 88450 Vincey | 66 260,74 € |
| | 24/7/18 | Lot n°2 plâtrerie isolation | SARL Gallois | 88390 Les Forges | 37 420,85 € |
| | 24/7/18 | Lot n°3 menuiserie | Menuiserie Gehin | 88310 Ventron | 10 638,05 € |
| | 24/7/18 | Lot n°4 électricité | EC Electricité | 54330 Vitrey | 10 065,00 € |
| | 24/7/18 | Lot n°5 chauffage ventilation sanitaire | SARL Cunin | 88000 Epinal | 9 441,74 € |
| | 24/7/18 | Lot n°6 carrelage sols souples | SARL Robey Père & Fils | 88600 Grandvillers | 2 124,40 € |
| 24/7/18 | Lot n°7 peinture | SARL PIDC | 88100 St Dié des Vosges | 6 300,00 € | |
| Tranche de 90 000 € HT à 220 999,99 € HT | | | | | |
| Fournitures | 6/7/18 | Fourniture et livraison de luminaires led pour le réseau d'éclairage public | SAS Eclatec | 54528 Laxou | 92 443,00 € |
| | 9/8/18 | Fourniture de plaquettes forestières de bois déchiqueté - Saison de chauffe 2018/2019 | FBV Energie bois/Calot Jean-Paul | 88120 Gérbamont | 62,00 € HT/tonne |
| Services | | Prestations d'assurances pour la Ville, le CCAS et l'Office Tourisme et Loisirs de La Bresse Années 2019/2022 | | | |
| | 19/12/18 | Lot n°1 Responsabilité civile | SMACL | 79031 Niort | 15 810,70 € TTC/an |
| | 19/12/18 | Lot n°2 Protection fonctionnelle des élus et des agents | Groupama Gand Est | 21076 Dijon | 743,94 € TTC/an |
| | 19/12/18 | Lot n°3 Protection juridique | SARL JFB Assurances | 68550 St Amarin | 1 980,50 € TTC/an |
| | 19/12/18 | Lot n°4 Dommages aux biens | Groupama Gand Est | 21076 Dijon | 27 068,23 € TTC/an |
| Tranche de 221 000 € HT et plus | | | | | |
| Fournitures | 8/3/18 | Fourniture de fioul et gazole Année 2018 | Bolloré Energy | 88100 St Dié des Vosges | 239 843,63 € |

La Commune de La Bresse Recrute

Par mutation, détachement ou sur liste d'aptitude Un(e) chef(fe) de cuisine pour sa cantine scolaire

Poste à temps complet
A pourvoir le : 1^{er} juillet 2019

Missions du poste

Placé(e) sous la responsabilité de la responsable du service Population Affaires Scolaires, vous serez chargé(e) des missions suivantes :

- Mettre en place l'organisation de la cantine scolaire
- Piloter la production et le service des repas dans le respect des réglementations en matière sanitaire et nutritionnelle
- Élaborer et réaliser des menus équilibrés, spécifiques et en fonction de la saison, de la disponibilité des produits et des marchés
- Assurer le management de l'équipe de cuisine
- Définir les besoins et procéder à l'achat des biens et services nécessaires dans le respect de la réglementation des marchés publics
- Assurer les commandes et la gestion des stocks de marchandise
- Mettre en œuvre le plan de maîtrise sanitaire, veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène dans le cadre de la démarche HACCP et contrôler leur application au sein de l'équipe
- Maîtriser, choisir et appliquer les techniques de nettoyage adaptées aux locaux à entretenir
- Veiller à l'entretien du matériel et au suivi des contrats de maintenance
- Contrôler la facturation des commandes et en assurer l'archivage

Statut

- Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Profil recherché

- Diplôme de niveau V dans le domaine de la restauration exigé
- Expérience significative dans le domaine de la restauration collective exigée
- Connaissance des règles de la commande publique appréciée
- Capacités d'adaptation, esprit d'équipe
- Sens de l'organisation, rigueur

Vous pouvez vous renseigner...

Sur le poste :

Service population : Magalie Bulanda

Sur le plan administratif :

Service Ressources Humaines : Sylviane Remy - Tél. : 03 29 25 40 21

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV)

avant le 15 avril 2019 à Monsieur le Maire

12 Place du Champtel - 88250 La Bresse

Forum des emplois

La mairie de La Bresse organise, en partenariat avec pôle emploi, le 22^e Forum des emplois.

Pour ce rendez-vous d'avril de nombreux postes sont à pourvoir dans les domaines du tourisme, du commerce, de l'hôtellerie restauration, etc.

Venez rencontrer les employeurs ainsi que des organismes de formation : ils vous attendent le vendredi 19 avril de 15h à 18h à la Halle des Congrès. N'oubliez pas vos CV !

Les employeurs qui n'auraient pas reçu de courrier, mais qui souhaitent participer à ce forum seront les bienvenus (inscriptions auprès du service population de la Mairie : 03 29 25 40 21 ou etacivil2@labresse.fr).



Photo d'archives

Au programme du Club Vosgien

Cette saison, 67 journées "rando" sont proposées aux adhérents, en plus des trois semaines de séjours découverte (Périgord, Tyrol autrichien et Vanoise), sans oublier les deux sorties hebdomadaires « marche nordique ».

Dès le 2 avril, sur les sentiers, une soixantaine de bénévoles vont reprendre les tâches de balisage et d'entretien (élagage, relais d'eau, fauchage, reprofilage). Plusieurs aménagements de sécurisation (pose de mains courantes sur le sentier Diélaïne), de protection des sols (platelage sur le tour de la Lande) ou de remplacement de mobilier de plein air (bancs et tables de pique-nique) sont également au programme de 2019.

Si vous êtes intéressés : plus d'informations sur clubvosgien-labresse.fr ou lors des permanences hebdomadaires tenues chaque jeudi matin de 10h à 11h30 au local du Club (12 rue Mougél Bey - entrée ouest).



ACTUALITES

Avis d'enquête publique

Par arrêté n°71/2019/ENV du 5 mars 2019, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours sur la demande présentée par la société SARL Nicolle Thierry, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de granit à La Bresse. La superficie concernée par la demande est de 19 505 m² dont 13 594 m² réellement exploitables, la production maximale annuelle sollicitée de 15 000 tonnes et la durée d'exploitation de 30 ans. Il est également question d'exploiter une installation de traitement de matériaux d'une puissance de 200 kW sur le site.

Toute personne pourra prendre connaissance de ce dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la société SARL Nicolle Thierry à cet avis, du 25 mars à 9 heures au 27 avril 2019 à 12 heures, à la mairie de La Bresse, aux jours et heures ouvrables de celles-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (www.vosges.gouv.fr).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 29 69 88 71) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-environnement@vosges.gouv.fr.

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Thierry Nicolle, chef d'entreprise de la société SARL Nicolle Thierry, dont l'adresse postale est à Saint-Maurice-sur-Moselle (88560) - 16, rue d'Alsace et dont l'adresse électronique est la suivante : nicolle.patou@orange.fr.

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de La Bresse, les adresser par correspondance à la mairie de La Bresse, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête, ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. Dans ce dernier cas, les messages seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

M. Alain Commaret, retraité, assurant les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra, le cas échéant, les observations et propositions écrites et orales, lors de ses permanences, à la mairie de La Bresse, le lundi 25 mars 2019, de 9 à 12 heures, jeudi 11 avril 2019, de 9 à 12 heures et samedi 27 avril 2019, de 9 à 12 heures.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de La Bresse.

La décision susceptible d'être prise par le préfet des Vosges à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

DICRIM

Suite à une nouvelle évaluation par la préfecture des risques sur la commune, le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) a été mis à jour. Cinq nouvelles fiches présentent les risques suivants : canicule, grand froid, radon, tornade, engins de guerre et les bons réflexes à avoir dans chaque cas. Vous pouvez retrouver le nouveau document sur le site de la ville, www.labresse.fr, dans la rubrique "télécharger".



Déjections canines

Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de ramasser immédiatement les déjections de leurs animaux faites sur le domaine public. Des « canipoches » sont à votre disposition le long des promenades de la Clairie, entrée parking piscine, Grand Rue (sens montant), Place du Champstel, Rue Paul Claudel, rue de la Résistance (jardins d'enfants) et rue de l'Église. Il est aussi interdit de laisser divaguer des chiens sur la voie publique et obligatoire de les tenir en laisse en agglomération.



Ateliers numériques pour personnes en situation de handicap

La délégation Départementale des Vosges de l'APF France handicap propose des ateliers gratuits et ouverts aux personnes en situation de handicap afin de réduire la fracture numérique. En effet, de nombreuses personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés avec les outils numériques.

Les ateliers seront menés par Kévin, un volontaire en service civique à APF France handicap. Sa mission s'adresse au novice ne sachant pas utiliser ordinateur, tablette ou encore smartphone, mais aussi à des personnes plus à l'aise avec ces outils. Il peut aider à paramétrer des appareils, découvrir des logiciels et créer des comptes administratifs sur internet.

Plusieurs rendez-vous sont prévus à La Bresse à la salle du Champstel - 12 place du Champstel : Les jeudis 21 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin, 18 juillet, 22 août, 19 septembre et 17 octobre.

Des questions - envie de vous inscrire - contactez Kévin : kevin.gigney@apf.asso.fr - Tél. : 03 29 29 10 61

Infos Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges

Les escroqueries téléphoniques (appels et sms)

Il peut arriver que vous receviez des appels téléphoniques et que l'on vous indique un numéro à rappeler ou un SMS qui vous demande de mettre à jour vos données personnelles ou encore d'appeler un numéro inconnu. **Ne le faites jamais et transférez les messages par SMS au 33 700.**

Les escroqueries par internet

Le Phishing est très utilisé sur Internet par des fraudeurs via **des emails, des liens, des faux sites web et des pièces jointes** pour obtenir des informations personnelles telles que des mots de passe, numéros de comptes bancaires, codes...

Sachez que les organismes bancaires et les administrations ne vous demanderont **jamais** vos coordonnées bancaires par internet, et que la « Loterie nationale » annonçant que vous avez gagné plusieurs milliers d'euros **n'existe pas**.

Adoptez les bons réflexes en détectant immédiatement la tentative d'escroquerie :

- Ne pas cliquer avant d'avoir lu l'intégralité du message reçu, même si ce message vous semble émaner d'une source sûre et connue.
- Se méfier des messages de type « Nous suspectons une transaction non autorisée sur votre compte ». Il s'agit très certainement d'une tentative de phishing basée sur la crainte et la peur. Dans ce type de cas, l'internaute est ensuite amené à cliquer sur un lien le menant sur un faux site.
- **Ne jamais transmettre d'informations bancaires par courrier électronique.**
- **Ne jamais répondre à un courrier électronique vous demandant des informations personnelles.**

Que faire si j'ai déjà cliqué ?

Connectez-vous le plus rapidement possible sur votre compte et changez votre mot de passe pour le site en question.

Appelez immédiatement votre banque pour prévenir de la situation, Transférez le courrier électronique sur **internet-signalement.gouv.fr** puis supprimez-le de votre boîte mail.

Vous pouvez aussi contacter **Info Escroqueries au 0811 02 02 17** (prix d'un appel local)

Comment porter plainte en cas d'escroquerie sur Internet ?

Si vous êtes victime d'une escroquerie sur Internet, **déposez plainte à la brigade de gendarmerie** la plus proche.

Munissez-vous de tous les renseignements suivants :

- Références du (ou des) transfert(s) d'argent effectué(s).
- Références de la (ou des) personne(s) contactée(s) : adresse de messagerie ou adresse postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels ou courriers échangés... tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.

Attention à tous les moyens de paiements suivants qui sont très souvent utilisés pour des escroqueries :

- Western Union par le biais de La Poste (N'envoyez jamais d'argent dans les pays étrangers pour effectuer des achats)
- Cartes PCS par le biais de bureaux de tabac (N'achetez jamais ce type de cartes à code pour effectuer un virement)

Les numéros utiles

- **Info Escroqueries** au 0811 02 02 17 (prix d'un appel local)
- **Opposition carte bancaire** : 08 92 70 57 05
- **Opposition chéquier** : 08 92 68 32 08

CCHV

Lieu accueil parents enfants (LAPE)

Le LAPE est un service d'accueil et d'échange entre enfants, parents, futurs parents, accompagnants (grands-parents, assistant maternel...). À l'heure actuelle, il est itinérant sur deux communes : La Bresse et Cornimont et vous accueille toute l'année, sauf durant les vacances de Noël et d'été.

Jours et horaires

La Bresse : les 2^e et 4^e mercredis de chaque mois, de 8 h 30 à 11 h 30.

Cornimont : les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, de 13 h 30 à 16 h 30.

L'éthique du LAPE : ce n'est pas un lieu de savoir-faire, mais un lieu de savoir-être.

- Chacun, enfant et adulte, dans sa qualité d'être humain est accueilli sans jugement.
- Les personnes accueillies choisissent de venir sans inscription préalable.
- La relation enfant/adulte est accueillie là où elle en est.
- Le LAPE est un espace collectif, organisé pour les familles, où ce qui est vécu dans le lieu appartient à ce lieu. Ce qui est dit, ce qui se vit, ne doit pas sortir du lieu.

Détails et infos sur les lieux d'accueil auprès de Natacha : 06 42 34 45 99



ACTUALITES

Nouveau chez les commerçants

L'Ebresse

Nicolas Fournier déménage de « La Cheminée » et vous donne rendez-vous à « L'Ebresse » (restaurant-lounge bar) !

Ouvert du petit déjeuner au dîner !

Côté bar vous trouverez une sélection de cocktails, thés, cafés et alcools du Monde, planches à déguster tout au long de la journée...



Côté cuisine, vous découvrirez, midi et soir, des plats à base de produits locaux revisités. Le menu du jour du lundi au vendredi le midi seulement !

(Ouverture du restaurant le 15 avril)

**2 Rue du Hohneck
Tél. : 03 29 61 28 31**

Mail : contact@leebresse.fr

Facebook : restaurant l'Ebresse

Du lundi au dimanche de 7 h à 23 h

Festival de sculpture « Camille Claudel »

Appel aux hébergeurs

Comme chaque année, le Festival de sculpture Camille Claudel recherche des hébergeurs pour les sculpteurs. Si vous aimez rencontrer de nouvelles personnes et échanger avec elles, alors vous êtes fait pour devenir un hébergeur du festival ! Et si de surcroît, vous parlez une langue étrangère (italien, espagnol, anglais, allemand, ukrainien...), vous pourrez vous exercer avec les sculpteurs.

Votre mission est simple : proposer une chambre ou un studio-appartement pour toute la durée du festival (du vendredi 24 mai au dimanche 2 juin) et fournir le petit-déjeuner.

Appel aux bénévoles

Le Festival Camille Claudel doit son succès à la mobilisation de volontaires qui viennent donner un coup de main pendant les 10 jours du festival.

Que vous soyez disponibles quelques heures ou quelques demi-journées, votre aide sera très appréciée pour accueillir le public, tenir la boutique ou la buvette, conduire des sculpteurs, installer une exposition, vendre des billets de participation, etc.

Merci d'avance de votre engagement pour la réussite de cette 28^e édition, du 25 mai au 2 juin.

Vous êtes intéressé(e), vous voulez plus d'informations, contactez le service communication en Mairie au 03 29 25 40 21.

Défense du Centre Hospitalier de Remiremont :

La municipalité affiche son soutien à l'ADEMAT-H



Le saviez-vous

Dans le cadre d'un projet de production d'électricité photovoltaïque, contacter le service urbanisme, mais également la Régie Municipale d'Électricité pour l'obtention des différentes autorisations.

Aucune installation de production ne doit être mise en service sans l'accord préalable de la Régie Municipale d'Électricité.

Plusieurs signalements de démarchages abusifs par des sociétés de pose de panneaux solaires ont été signalés



Concert de l'Harmonie Jeanne d'Arc



Les musiciens de l'harmonie Jeanne d'Arc préparent activement leur concert du 27 avril en compagnie de leurs collègues coudriers.

Les clarinettes y seront à l'honneur.

En effet, qu'il s'agisse des membres des harmonies locales ou des environs, de l'ensemble junior (voir photo) ou du quatuor professionnel Galanta, ce n'est pas moins d'une vingtaine de spécialistes de ce bel instrument qui se produiront.

Les amateurs de percussions peuvent également se réjouir. Sept brillants musiciens de ce pupitre feront vibrer batterie, accessoires, timbales, xylophone, glockenspiel, vibraphone...

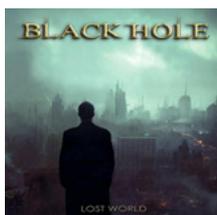
Le monumental roman symphonique «Les Trois Mousquetaires» sera accompagné des célèbres chansons «Méditerranée» et «Sud-Américaines».

À ne pas manquer le samedi 27 avril à 20h 30 à la Salle des Fêtes de La Bresse. Entrée libre

Concert avec Music Live Events

Vous ne savez pas quoi faire le vendredi 17 mai à 21h ?

Alors, rendez-vous, à la Salle des Fêtes pour plus de 3 heures de concert, avec "Fuzz Top Real Tribute to ZZ TOP", et en première partie «Black Hole»



Préventes : Maison de la presse, place du Champtel, Super U La Bresse, 06 32 50 69 76.

*<https://www.weezevent.com/fuzz-top-tribute-to-zz-top-la-bresse>
Tarifs : 15€ en prévente - 18€ sur place - Gratuit pour les moins de 12 ans*



En avril à la Maison de La Bresse

Expositions

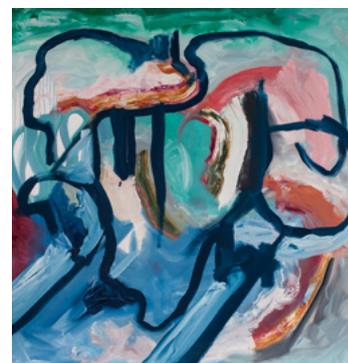
du mardi au vendredi 15h à 18h et les samedis et dimanches de 10h 30 à 12h 30 et de 15h à 18h

Entrée libre

Du 23 mars au 19 mai

Julien Cuny, Du chaos à l'être vivant

Julien Cuny est un artiste touche à tout ; il peint, illustre, photographie, sculpte...



Pour cette exposition ce sont des toiles grands formats accompagnées de sculptures qui seront présentées. Plus que le titre d'une exposition, «Du chaos à l'être vivant»

décrit toute la démarche de l'artiste. Il part d'éléments simples, de formes, de traits qu'il pose sur la toile sans idée préconçue. Puis tout va se mêler jusqu'à donner vie. L'être vivant peut être bien visible comme un visage qui se dessine, mais parfois il faut chercher plus loin, laisser voguer son imaginaire et là apparaissent des créatures, des corps... Son travail est spontané, plein de vie et de couleurs, tout comme le personnage, Julien Cuny !

Du 23 mars au 10 avril

Emmanuelle Cuny Design

Emmanuelle est l'épouse de Julien, elle a commencé sa carrière en tant que professeur de danse, car elle aimait le mouvement du corps. Aujourd'hui, elle cherche à mettre du mouvement dans des éléments de mobilier. Une envolée de matière dans une table basse en bois, et voilà l'objet qui sort de son immobilisme. Elle joue avec la matière et déforme le mobilier traditionnel, et pour donner encore plus de vie à tous ces objets, ce sont les toiles de son mari qu'elle place dessus. Du jamais vu encore à la Maison de La Bresse, on va bouger les meubles !

Du 10 avril au 9 mai

Julien Cuny, Dessins de lumière

L'autre spécialité de Julien Cuny, c'est le lightpainting. Plongé dans la pénombre, il joue avec la lumière pour créer des personnages ou des éléments de décor. Et là, la démarche est inverse. Il s'inspire du lieu, des gens, de la circonstance pour créer et faire passer des messages. Ses dessins de lumière ne vous laisseront pas indifférent, et vous aurez envie de vous y essayer !

ACTUALITES

Théâtre à la Maison de La Bresse

Brèves de comptoir, lectures mises en scène par la compagnie Cent Scènes

Le troisième et dernier rendez-vous théâtral de la Maison de La Bresse, pour cette saison 2018/2019 aura lieu le vendredi 26 avril à 20h30.



On connaît le livre de Jean-Marie Gourio, Brèves de comptoir, mais peut-être un peu moins la pièce adaptée de Jean-Michel Ribes. Et bien c'est encore une autre version que va nous proposer la Compagnie Cent Scènes !

Une seule et unique date pour un concept unique à ne pas manquer !

Entrée : 7 €, gratuit pour les moins de 12 ans



MLC-CINEMA GRAND ÉCRAN

Programme à partir du 10 avril

Horaires à retrouver sur les programmes disponibles dans vos commerces

Semaine du 10 au 16 avril



CAPTAIN MARVEL

Sortie : 6 mars 2019. Action, Fantastique américaine réalisée par Anna Boden, Ryan Fleck avec Brie Larson, Samuel L. Jackson, Ben Mendelsohn

Captain Marvel raconte l'histoire de Carol Danvers qui va devenir l'une des super-héroïnes les plus puissantes de l'univers lorsque la Terre révèle l'existence d'une guerre galactique entre deux races extraterrestres.



DRAGONS 3 : LE MONDE CACHÉ

Sortie : 6 février 2019 (1h44). Animation, Aventure américaine réalisée par Dean DeBlois avec Donald Reignoux, Florine Orphelin, Féodor Atkine

Harold est maintenant le chef de Berk au côté d'Astrid et Krokroum, en tant que dragon, est devenu le leader de son espèce. Ils réalisent enfin leurs rêves de vivre en paix entre vikings et dragons. Mais lorsque l'apparition soudaine d'une Furie Éclair coïncide avec la plus grande menace que le village n'ait jamais connue, Harold et Krokroum

sont forcés de quitter leur village pour un voyage dans un monde caché dont ils n'auraient jamais soupçonné l'existence. Alors que leurs véritables destins se révèlent, dragons et vikings vont se battre ensemble jusqu'au bout du monde pour protéger tout ce qu'ils chérissent.



LE MYSTÈRE HENRI PICK

Sortie : 6 mars 2019 (1h40). Comédie française réalisée par Rémi Bezançon avec Fabrice Luchini, Camille Cottin, Alice Isaaz

Dans une étrange bibliothèque au cœur de la Bretagne, une jeune éditrice découvre un manuscrit extraordinaire qu'elle décide aussitôt de publier. Le roman devient un best-seller. Mais son auteur, Henri Pick, un pizzaiolo breton décédé deux ans plus tôt, n'aurait selon sa veuve jamais écrit autre chose que ses listes de courses. Persuadé qu'il s'agit d'une imposture, un célèbre critique littéraire décide de mener l'enquête, avec l'aide inattendue de la fille de l'énigmatique Henri Pick.

Semaine du 17 au 23 avril



DRAGONS 3 : LE MONDE CACHÉ

Sortie : 6 février 2019 (1h44). Animation, Aventure américaine réalisée par Dean DeBlois avec Donald Reignoux, Florine Orphelin, Féodor Atkine

Harold est maintenant le chef de Berk au côté d'Astrid et Krokroum, en tant que dragon, est devenu le leader de son espèce. Ils réalisent enfin leurs rêves de vivre en paix entre vikings et dragons. Mais lorsque l'apparition soudaine d'une Furie Éclair coïncide avec la plus grande menace que le village n'ait jamais connue, Harold et Krokroum

sont forcés de quitter leur village pour un voyage dans un monde caché dont ils n'auraient jamais soupçonné l'existence. Alors que leurs véritables destins se révèlent, dragons et vikings vont se battre ensemble jusqu'au bout du monde pour protéger tout ce qu'ils chérissent.



REBELLES

Sortie : 13 mars 2019 (1h27). Comédie française réalisée par Allan Mauduit avec Cécile de France, Yolande Moreau, Audrey Lamy

Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs.

Sans boulot ni diplôme, Sandra, ex miss Nord-Pas-de-Calais, revient s'installer chez sa mère à Boulogne-sur-Mer après 15 ans sur la Côte d'Azur. Embauchée à la conserverie locale, elle repousse vigoureusement les avances de son chef et le tue accidentellement. Deux autres filles ont été témoins de la scène. Alors qu'elles s'apprennent à appeler les secours, les trois ouvrières découvrent un sac plein de billets dans le casier du mort. Une fortune qu'elles décident de se partager. C'est là que leurs ennemis commencent...



MA VIE AVEC JOHN F. DONOVAN

Sortie : 13 mars 2019 (2h03). Drame canadien réalisé par Xavier Dolan avec Kit Harington, Jacob Tremblay, Susan Sarandon

Dix ans après la mort d'une vedette de la télévision américaine, un jeune acteur se remémore la correspondance jadis entretenue avec cet homme, de même que l'impact que ces lettres ont eu sur leurs vies respectives.

Semaine du 24 au 30 avril



DUMBO

Sortie : 27 mars 2019 (1h52). Famille, Aventure américaine

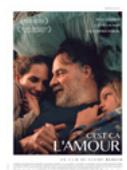
réalisée par Tim Burton
Les enfants de Holt Farrier, ex-artiste de cirque chargé de s'occuper d'un éléphant dont les oreilles démesurées sont la risée du public, découvrent que ce dernier sait voler...



QUI M'AIME ME SUIV - CINÉ SENIOR

Sortie : 20 mars 2019. Comédie française réalisée par José Alcalá avec Daniel Auteuil, Catherine Frot, Bernard Le Coq

Gilbert et Simone vivent une retraite agitée dans un village du Sud de la France. Le départ d'Étienne, son voisin et amant, le manque d'argent, mais surtout l'âge permanent de son mari, poussent Simone à fuir le foyer. Gilbert prend alors conscience qu'il est prêt à tout pour retrouver sa femme, son amour.



C'EST ÇA L'AMOUR

Sortie : 27 mars 2019 (1h38). Drame français réalisé par Claire Burger avec Bouli Lanners, Justine Lacroix, Sarah Henochsberg

Depuis que sa femme est partie, Mario tient la maison et élève seul ses deux filles. Frida, 14 ans, lui reproche le départ de sa mère. Niki, 17 ans, rêve d'indépendance. Mario, lui, attend toujours le retour de sa femme.

Semaine du 1 au 7 mai



TERRA WILLY - PLANÈTE INCONNUE

Sortie : 3 avril 2019 (1h30). Animation, Aventure française réalisée par Eric Tosti

Suite à la destruction de leur vaisseau, le jeune Willy est séparé de ses parents avec lesquels il voyageait dans l'espace. Sa capsule de secours atterrit sur une planète sauvage et inexplorée. Avec l'aide de Buck, un robot de survie, il va devoir tenir jusqu'à l'arrivée d'une mission de sauvetage. En attendant, Willy, Buck et Flash, une créature extraterrestre avec laquelle ils se sont liés d'amitié, partent à la découverte de la planète, de sa faune, sa flore... mais aussi de ses dangers.



CHAMBOULTOUT

Sortie : 3 avril 2019. Comédie française réalisée par Eric Lavaine avec Alexandra Lamy, José Garcia, Michaël Youn

Béatrice célèbre avec les siens la sortie de son livre, dans lequel elle raconte l'accident de son mari qui a bouleversé leur vie. Frédéric a perdu la vue et ne peut s'empêcher de dire tout ce qu'il pense : c'est devenu un homme imprévisible et sans filtre bien que toujours aussi drôle et séduisant. Mais ce livre, véritable hymne-à-la-vie, va déclencher un joyeux pugilat, car même si Béatrice a changé les noms, chacun de ses proches cherche à retrouver son personnage. Le groupe d'amis et la famille tangent... mais certains tempêtes sont saluaires.



LA LUTTE DES CLASSES

Sortie : 3 avril 2019 (1h43). Comédie française réalisée par Michel Leclerc avec Leïla Bekhti, Edouard Baer, Ramzy Bedia

Sofia et Paul emménagent dans une petite maison de banlieue. Elle, brillante avocate d'origine magrébine, a grandi dans une cité proche. Lui, batteur punk-rock et anar dans l'âme, cultive un manque d'ambition qui force le respect ! Comme tous les parents, ils veulent le meilleur pour leur fils Corentin, élève à Jean Jaurès, l'école primaire du quartier. Mais lorsque tous ses copains désertent l'école publique pour l'institution catholique Saint Benoît, Corentin se sent seul. Comment rester fidèle à l'école républicaine quand votre enfant ne veut plus y mettre les pieds ? Pris en étau entre leurs valeurs et leurs inquiétudes parentales, Sofia et Paul vont voir leur couple mis à rude épreuve par la « lutte des classes ».

Semaine du 8 au 14 mai - sous réserve



ROYAL CORGI

Sortie : 10 avril 2019 (1h25). Animation belge réalisée par Ben Stassen et Vincent Kesteloot

Les aventures de Rex, le chien préféré de Sa Majesté, qui perd son statut de favori et se retrouve perdu dans un chenil au milieu de chiens abandonnés. Sa quête pour retourner à Buckingham et retrouver les faveurs de la Reine l'amènera à affronter de nombreux dangers, mais aussi à rencontrer l'amour.



L'INCROYABLE AVENTURE DE BELLA

Sortie : 10 avril 2019 (1h36). Drame, Aventure, Famille américaine

réalisée par Charles Martin Smith avec Ashley Judd, Jonah Hauer-King, Edward James Olmos

L'incroyable voyage d'un chien prêt à parcourir plus de 600 km pour retrouver son maître, un jeune étudiant en médecine.



BLANCHE COMME NEIGE

Sortie : 10 avril 2019 (1h30). Comédie française réalisée par Anne Fontaine avec Lou de Laâge, Isabelle Huppert, Charles Berling

Claire, jeune femme d'une grande beauté, suscite l'irrépressible jalousie de sa belle-mère Maud, qui va jusqu'à préméditer son meurtre. Sauvée in extremis par un homme mystérieux qui la recueille dans sa ferme, Claire décide de rester dans ce village et va éveiller l'émotion de ces habitants... Un, deux et bientôt sept hommes vont tomber sous son charme ! Pour elle, c'est le début d'une émancipation radicale, à la fois charnelle et sentimentale...

Les bâtiments communaux

“ La ville de La Bresse dispose d'un parc immobilier conséquent dont la municipalité a la charge. Il faut veiller au bon fonctionnement au jour le jour, prévoir des rénovations, mais aussi des aménagements. Pour garantir tout cela, plusieurs équipes municipales interviennent quotidiennement dans les bâtiments, vous pourrez les découvrir dans ce dossier.

Bonne lecture,
Jean-François Poirot



LE DOSSIER

La Bresse Infos a déjà mis à l'honneur plusieurs services communaux et souhaite bien évidemment vous les présenter tous. Pour ce mois d'avril, ce sont les bâtiments qui seront présentés, non pas dans leur dimension architecturale, mais plutôt au regard de toutes les personnes qui y travaillent au quotidien. De ces femmes et ces hommes, qui œuvrent bien souvent dans l'ombre pour que les usagers puissent disposer des lieux dans les meilleures conditions, aux responsables qui décident des travaux et aménagements en fonction des besoins et des normes, c'est un service pluridisciplinaire qui ne s'arrête jamais.

La Ville de La Bresse a en charge une cinquantaine de bâtiments communaux, de l'entretien quotidien aux travaux de rénovation. Et si les grands travaux, comme ceux de la toiture de la Mairie récemment, sont réalisés par des entreprises extérieures, un grand nombre de chantiers est pris en charge par le service « bâtiments » des Services Techniques Municipaux. Mais qui prend les décisions d'entreprendre les travaux, comment décide-t-on si c'est en interne ou avec des entreprises ? Pourquoi telles ou telles choses sont faites avant d'autres ?

Le saviez-vous ?

Une grande variété de bâtiments...

Les bâtiments communaux, ce ne sont pas seulement les locaux administratifs et les écoles. Il y a aussi les équipements sportifs (stade, gymnase, salles de gym-danse-judo, piscine, patinoire, locaux ski de fond et saut à ski, préfa pétanque et tennis...), l'EHPAD, la résidence des Sapins, les crèches, les salles de réunion, les salles de réception, l'Église, la Chapelle du Brabant, les lieux de stockage et garages, les chaufferies, la RME, les STM, le cinéma, la Maison de La Bresse, les appartements et logements sociaux, les stations électriques, les toilettes sèches de Blanchemer et du lac des Corbeaux, et enfin les chalets en montagne (La Truche, Rouge Mousse, L'Union, Les Champis, ...).

L'équipe Bâtiments

Si on schématise la prise de décisions en ce qui concerne les bâtiments, on peut dire que c'est la grosseur des travaux qui définit la personne qui en a la charge... Pour les très gros travaux, la gestion des chantiers est confiée au directeur des STM, Éric Chantereau. Pour les gros et moyens travaux, c'est Bruno Claudel, le technicien du service « bâtiments », qui prendra les rênes. Et pour les moyens et petits travaux, c'est à Arnaud Remy, chef d'équipe, et à ses hommes qu'incombera la tâche.

Dans les faits, c'est un peu plus compliqué que cela... Car dans la gestion au quotidien des bâtiments, il y a les travaux qui étaient prévus, qui sont au planning et engagent tels ou tels acteurs (agents municipaux ou entreprises extérieures), mais il y a aussi tous les imprévus, ces pannes, fuites, dégradations et autres aléas d'usure qui arrivent sans prévenir et nécessitent des interventions, bien souvent en urgence. Dans ces situations, c'est la personne disponible qui prend les rênes.

En ce qui concerne les travaux à réaliser sur une année, ils sont fonction de l'état du bâtiment, des demandes de la municipalité, du personnel communal ou des usagers, ou encore des réglementations en constante évolution. Bruno Claudel a la lourde tâche de recenser tous ces travaux, de les chiffrer, de les mettre au budget puis de les planifier si le budget a été accepté.



▲ Bruno Claudel

Lorsqu'un gros chantier est programmé, il faut alors monter des dossiers techniques de consultation ou de marchés publics, lorsque les coûts sont importants. Bruno Claudel va alors établir des critères de sélection (financiers, techniques, délai), recevoir les entreprises dans le cas de consultation et comparer les propositions, grâce à un système de notation sur 100 en fonction des critères prédéfinis, afin de choisir la plus appropriée. Pour les chantiers les plus importants, le choix se fait en commission. Et lorsque le choix est acté, le technicien va lancer les travaux et les suivre jusqu'à réception du chantier.

Dans les travaux réalisés dernièrement, on peut par exemple citer le toit de la mairie, le bowling, le beffroi de l'église, les ravalements de façade de divers bâtiments... Un autre gros chantier va occuper le service « bâtiments » sur plusieurs années : la mise en accessibilité et en sécurité des bâtiments accueillant du public. Des diagnostics ont été réalisés par des maîtres d'œuvre et un cahier des charges a été remis à Éric Chantereau.



Des aménagements pour faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap doivent en effet être réalisés dans tous les bâtiments publics : rampes d'accès, toilettes et stationnements handicapés, cheminements piétons pour les aveugles, plateformes pour les escaliers, comptoirs abaissés...

En ce qui concerne les plus petits chantiers, comme de la peinture, des changements de luminaires (passage aux ampoules LED), ou des petits aménagements c'est



▲ *Lionel en plein chantier*

à Arnaud Remy, chef d'équipe « Bâtiments », de chiffrer les travaux. Il va lui aussi démarcher les fournisseurs, faire établir des devis, évaluer le volume horaire de travail nécessaire à la bonne réalisation des chantiers et ainsi voir la faisabilité du chantier par son service. Car même si l'équipe est volontaire, elle ne dispose pas de tout le matériel pour gérer tous types de chantier. Il est parfois moins coûteux de faire appel à des entreprises extérieures. L'équipe n'a pas non plus un emploi du temps extensible : lorsqu'un chantier est lancé, un

ou plusieurs membres sont mobilisés mais, pourtant la vie continue en dehors. Il n'est pas question de négliger un établissement sous prétexte de rénovation d'un autre lieu. Pour rappel, il y a près de 60 bâtiments communaux et l'équipe d'Arnaud compte seulement cinq personnes : Jonathan Gaetter, Carlos Machado, Roland Perrin (mis à disposition de l'équipe déneigement en hiver), Sylvain Pierrel et Lionel Poirot.

Il faut s'adapter en tout temps d'autant que certains sites nécessitent un suivi régulier. La piscine par exemple requiert des interventions journalières : il faut analyser l'eau quotidiennement et mettre les produits en conséquence, de ce fait il est important de bien veiller au stock de ces produits. Ne pas pouvoir traiter l'eau signifierait une obligation de fermer la piscine... D'ailleurs si la piscine ferme chaque année c'est bien pour un entretien global et approfondi : tout est alors contrôlé et nettoyé à fond. L'équipe « bâtiments » est alors très sollicitée.

Il y a également les deux chaufferies bois de la commune, à la piscine et à la Clairie, qui demandent des interventions journalières. Les hommes sont en charge du ravitaillement en bois, mais également du suivi et de l'entretien des installations. Pour tous les problèmes mécaniques sur les machines, l'intervention se fait en interne. Mais pour ce qui est des problèmes plus techniques, comme la programmation des installations, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée.

Et comme nous l'avons évoqué, l'équipe s'occupe de l'entretien général et au quotidien de tous les bâtiments, de l'électricité, à la plomberie en passant par la maçonnerie et la menuiserie. On pourrait la qualifier de couteau suisse de la commune : tous les membres de l'équipe sont polyvalents, mais chacun a sa spécialité, ce qui permet d'avoir des avis et des interventions professionnelles. Il faut pouvoir être réactif et parer au plus urgent. S'occuper du bon fonctionnement au jour le jour est très énergivore, car le planning change constamment et il faut toujours tout repenser...

Cette équipe doit aussi répondre à des missions plus ponctuelles

comme le contrôle des aires de jeu et agrès sportifs en collaboration avec des entreprises spécialisées. Les murs d'escalade et jeux extérieurs (ressorts, balançoires...) par exemple sont faits tous les ans, les paniers de basket et poteaux de but tous les deux ans. Il y a aussi les contrôles ascenseur, désenfumage, sécurité électrique, paratonnerre... etc. Bruno Claudel a un travail de veille vis-à-vis

Le saviez-vous ?

Complément d'infos sur les chaufferies bois

D'où viennent les plaquettes qui alimentent les chaufferies ?

Pour la chaufferie de la piscine, un contrat est passé avec la société Energie Bois. Les agents commandent les plaquettes en fonction des besoins.

Pour la chaufferie de la Clairie, c'est un système en autogestion. L'ONF, lorsqu'elle organise des coupes sur les forêts communales de La Bresse, va mettre de côté les arbres ne pouvant être utilisés pour du bois d'œuvre. Ces arbres seront ensuite broyés en plaquettes et stockés par les STM à l'usine du Daval.

Quels bâtiments sont alimentés par les chaufferies ?

La chaufferie piscine permet de chauffer la piscine, le local patinoire, la Maison de La Bresse et la Mairie.



▲ *Chaufferie bois*

La chaufferie Clairie alimente les écoles (du Centre, de la Tourterelle et Saint-Laurent), l'EHPAD, l'Espace Familiales, le CCS, les logements Vosgelis des Jonquilles et des Boudières, et la Maison de la Montagne.

de toutes ces démarches de maintenance, de contrôle et de sécurité dans les établissements, et doit ainsi prendre les rendez-vous en temps et en heure.

L'équipe travaille également en relation avec la RME, d'une part

pour la facturation du chauffage aux structures non communales et d'autre part pour répondre aux besoins électriques des manifestations, comme les bals, concerts, marchés d'été et de Noël. Les membres de l'équipe sont sur place pour réaliser les branchements et la personne qui est d'astreinte peut être appelée si besoin durant le week-end.

LE DOSSIER

Le saviez-vous ?

L'astreinte

Ils sont trois de l'équipe « bâtiments » à se relayer : l'astreinte commence le vendredi matin jusqu'au jeudi suivant. Durant la semaine, ils peuvent intervenir, si besoin, en dehors des horaires d'ouverture (17h à 8h), et pendant le weekend, ils continuent le travail quotidien sur la piscine et les chaufferies, et sont disponibles pour d'éventuelles interventions urgentes. Le portable d'astreinte leur est remis dès le vendredi, le numéro est le suivant : 06 07 96 51 26. Mais veillez à en faire bon usage... L'astreinte concerne uniquement les bâtiments communaux et en aucun cas les chiens errants, ni même les informations touristiques sur les pistes de ski et/ou les marchés...

Vous l'aurez compris, le maître mot de l'équipe « bâtiments » est sans équivoque polyvalence : pendant que certains membres construisent des éléments de décor pour les animations de la Maison de La Bresse, d'autres sont en charge de la sonorisation de ville. Lors de manifestations à la Halle des Congrès ou à la Maison de La Bresse, des consoles de sonorisation peuvent être mises à disposition des usagers, elles sont préalablement réglées par l'équipe et ne devraient en aucun cas être modifiées. Ces consoles sont très fragiles surtout si on les utilise mal, elles peuvent « griller ». Nous devons tous être vigilants à l'usage que nous faisons du matériel communal, qu'il soit coûteux ou plus banal comme les WC publics (nous en reparlerons plus loin !). La détérioration du matériel public coûte à la municipalité, mais joue aussi sur les relations de confiance : plus celle-ci baisse, plus il sera difficile d'avoir accès facilement à du matériel.

Enfin, le travail de l'équipe repose sur la collaboration, entre ses membres et notamment avec une autre équipe communale. En effet, les agents de l'équipe « école / entretien-ménage des bâtiments » effectuent un véritable travail de veille sur les installations, elles y passent quotidiennement et peuvent ainsi rapporter les petits problèmes et éventuelles dégradations. Grâce aux bons échanges entre ces services les petits travaux d'entretien peuvent être faits au plus vite.

L'équipe « École/ entretien-ménage des bâtiments »

Cette équipe, La Bresse Infos vous en avait déjà un peu parlé dans un dossier sur les écoles en février 2015, mais davantage par rapport à son volet « école ». Aujourd'hui, il s'agit de vous parler du deuxième pan « entretien-ménage ».



▲ Les équipes "entretien-ménage"

On pourrait d'ailleurs se demander pourquoi ces deux entités se trouvent dans un même service. Elisabeth Perrin, la chef d'équipe nous a éclairés à ce sujet : « Nathalie Aubert, Dominique Claudel, Christiane Pierrel, Evelyne Vaxelaire et moi-même intervenons dans les classes de maternelle pour aider les professeurs. Mais en tant qu'ATSEM, nous sommes également en charge de l'entretien quotidien de notre salle de classe, et à tour de rôle de la garderie, de l'espace livres, des communs et de la salle d'eau. Il en est de même pour Valérie Lebfèvre et Martine Poirot, les deux agents d'animation qui interviennent au primaire ».

L'autre explication apportée est l'aménagement du temps de travail : quatre agents de ce service sont à 80 % sur le ménage et à 20 % sur des temps d'accompagnement à l'école. Joëlle Devoille, Martine Monasse, Christelle Perrin et Muriel Pierrat interviennent en effet à la cantine et ont été formées en tant qu'accompagnatrices de bus pour encadrer les enfants lors des déplacements. Lorsqu'il y avait les NAP, deux de ces agents avaient passé leur BAFA pour pouvoir proposer des séances d'animation aux enfants. Dans la même veine, Ghislaine Dalmasso est affectée au bâtiment Maison de la Montagne, elle en assure l'entretien et s'occupe également de la cantine (mise en température des repas, service au self, nettoyage...).

Finalement, ce sont les besoins de l'école qui font le lien entre les deux volets du service. Et on se dit que pour ces agents, sortir un peu la tête du ménage en passant quelques heures à l'école doit sensiblement améliorer le quotidien. Notons par ailleurs que les quatre agents concernés ont de fait un emploi du temps qui épouse le rythme scolaire. Ainsi, elles passent du bus à leurs bâtiments, se rendent ensuite à la Maison de la Montagne pour la cantine, partent en pause et reviennent enfin pour le bus, avec quelques fois un détour vers un autre bâtiment... Bref, une bonne journée bien remplie où il faut être organisée et polyvalente !

Maintenant que le lien entre les deux entités est fait, penchons-nous plus en détail sur le volet « entretien-ménage ».

Pour compléter son équipe, Elisabeth peut compter sur deux agents supplémentaires : Carole David qui s'occupe de plusieurs lieux et Betty Curien en charge de l'entretien de la Mairie et de la Salle des Fêtes. Au total, ce sont quinze personnes pour quinze bâtiments : écoles primaire et maternelle, Maison de la Montagne, RME, STM, Mairie, Maison de La Bresse, Gymnase, CCS, Maisons des associations et du Neuf Pré, Espace Famille, Résidence des Sapins, Halle des Congrès, local patinoire et funéraire.



▲ Ecole



▲ EHPAD

D'une manière générale, un agent est affecté à un ou plusieurs bâtiments pour lequel il dispose d'un certain nombre d'heures afin de réaliser un ménage complet sur la semaine. Si les sanitaires et les communs sont faits tous les jours, le reste est fonction des occupations de salle, des événements, des besoins, des dégradations... Certains bâtiments, dont l'utilisation est limitée, ne sont faits qu'une fois par semaine, ou sur

demande. Et pour ceux qui sont très utilisés, comme le gymnase, c'est un véritable casse-tête pour caler des heures de ménage : il faut jongler entre tous les utilisateurs. Avant que le collège des Boudières ne ferme, l'agent attaché au gymnase était contraint d'intervenir à 5 h 30 tous les matins...

Chaque agent a été formé sur plusieurs bâtiments : au quotidien, il est en charge d'un, voire deux lieux, et est en mesure d'effectuer des remplacements sur les autres sites. Il dispose en règle générale d'un local dans lequel tout son matériel et ses produits sont stockés. Il en a la charge et c'est lui qui doit faire part de ses besoins auprès de son chef d'équipe. Elisabeth Perrin porte une attention toute particulière au bien-être de ses "filles", c'est pourquoi elle essaie d'aménager au mieux leurs espaces de travail, mais aussi de renouveler le matériel : des balais ergonomiques ou à manches télescopiques afin de préserver le dos des agents, des aspirateurs à filtre EPA pour améliorer la qualité de l'air, des autolaveuses pour laver mieux avec moins d'eau et moins de torsions... L'accent est mis sur l'ergonomie, le bien-être, et la réduction de consommation d'eau et de produits d'entretien.

En intervenant régulièrement sur tous les sites, les agents sont comme les yeux et les oreilles de leur bâtiment, et font ainsi remonter tout problème technique, toute dégradation ou tout usage non respectueux ou non conforme aux règles établies. L'agent d'entretien est comme le gardien du bâtiment et comme le souligne Elisabeth Perrin, « les filles se sont en quelque sorte appropriés les lieux, elles aiment que ce soit propre, que ça sente bon et sont toujours très embêtées quand il y a un problème. Leur travail, c'est un peu la vitrine de la ville. C'est aussi pour cela qu'elles sont également très déçues lorsqu'elles retrouvent les lieux dans des états lamentables ». L'occasion est toute trouvée pour vous rappeler, que même si ces agents sont payés pour nettoyer, ils ne sont pas là pour s'occuper des incivilités de gens irrespectueux. Les toilettes publiques, par exemple, devraient être utilisées par tous, mais bien souvent il suffit d'une personne pour que le lieu soit « impraticable » (vomi, déjections, urine, serviettes hygiéniques...). Il y a un adage simple : laissez les lieux comme vous les avez trouvés...ou encore ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse... Pensons-y !



▲ Espace Antenne emploi



▲ Espace Gervais Poirot



▲ Espace Famille

L'utilisation des bâtiments communaux

Certains bâtiments sont occupés à l'année par des associations locales. Cette occupation est régie par une convention signée entre la Ville et l'association concernée pour une durée variable de un à six ans : il y est stipulé les jours et les créneaux horaires d'occupation. C'est le cas par exemple du gymnase, des salles à l'étage de l'Espace Familles, des stades, des salles du CCS, et des Maisons du Neuf Pré et des Associations. L'espace Gervais Poirot au Chajoux est lui aussi sous convention, mais uniquement pour la période hivernale. Hors des créneaux réservés et encadrés par les conventions, toutes ces salles sont bien évidemment utilisables par d'autres associations, et notamment lors des vacances scolaires quand les sections sportives sont au repos.

D'autres salles de la ville sont mises à disposition des associations de façon occasionnelle : il y a d'un côté les salles de réunion dont la location est offerte gracieusement aux Bressauds et de l'autre les salles festives. Trois salles sont en effet le théâtre privilégié des manifestations : la Halle des Congrès, la Salle des Fêtes et la Halle patinoire, qui elles sont louées aux associations.

Il y a enfin les salles ouvertes aux particuliers pour des réunions de famille : l'espace Gervais Poirot, l'espace familles et la salle du CCS.

Sur le site de la ville, dans la rubrique Salles communales, vous retrouverez toutes les informations concernant les différentes salles ainsi que le calendrier de réservation et le document à remplir et à retourner en mairie. Si vous n'avez pas accès à l'outil informatique, vous pouvez vous renseigner à l'accueil de la mairie pour vérifier les disponibilités et obtenir le formulaire de réservation.

OFFICE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

Haute saison (vacances scolaires d'été) :

Du lundi au samedi de 9h à 18h
et le dimanche de 9h30 à 12h30

Autres périodes :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé le jeudi matin et le dimanche

Cas exceptionnels d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil (jours fériés) à consulter sur www.labresse.net - Tél. : 03 29 25 41 29

Merci à nos partenaires

L'Office de Tourisme remercie chaleureusement ses partenaires touristiques pour leur participation aux accueils vacanciers. Un merci particulier à l'association des commerçants Altytud 630 qui a offert le verre de l'amitié et une dégustation de produits locaux.



L'Office de Tourisme en quelques chiffres...

Les vacances d'hiver sont terminées... le bilan de la fréquentation globale à l'Office de Tourisme est très satisfaisant. Près de 81 000 personnes ont été renseignées pendant les 4 semaines des vacances :

- 7 297 dans notre espace Accueil et Information (+12%)
- 1 940 par téléphone (+20%)
- 171 par email ou autres moyens
- 73 559 via notre site Internet www.labresse.net

Retrouvez la totalité de nos chiffres sur la note de conjoncture disponible sur le blog pro <https://tourismelabresse.jimdo.com/>

Nouvelle brochure touristique

Le guide pratique 2019 (printemps-été-automne) sera disponible dès le début du mois d'avril à l'Office de Tourisme et en téléchargement sur www.labresse.net



On y retrouve toutes les activités sportives et de loisirs à pratiquer à La Bresse et aux environs, une partie « découverte » pour les visites et sorties à faire seul, en famille ou entre amis et également la liste de quelques bonnes tables et les adresses des partenaires.

Votre photographe à La Bresse

au 18 rue de l'Eglise
06 37 31 38 91 - contact@marcfulgoni.fr
www.marcfulgoni.fr

Photos d'identité - Portraits - Photos immobilières - Mariages - Baptêmes - Anniversaires
Congrès - Inaugurations - Photos de sports - Tirages - Numérisation - Retouches

Journées test VAE
«Vélo à assistance électrique»
88250 LA BRESSE

Sur Réservation

vendredi 19 avril Journée
samedi 27 avril Journée
dimanche 28 avril Journée

SPORTS PASSION 03.29.25.68.05 www.sports-passion.fr

Horaires complexe piscine loisirs

2A rue des Proyes - 88250 La Bresse - Tél. : 03 29 26 21 20

Site internet : www.labresse.net - E-mail : accueil.piscine@labresse.fr

Fermeture technique pour vidange et maintenance du 22 mars au 6 avril 2019, réouverture le dimanche 7 avril

Horaires du 7 au 22 avril

| | Piscine | Espace Bien-être Sauna - Hammam | Créneaux promotionnels* ▼ | Activités |
|----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Lundi | 14 h à 17 h 30 | | De 15 h 30 à 17 h 30 | Aquatraining avec coach de 17 h 45 à 18 h 30 et de 18 h 45 à 19 h 30 |
| Mardi | 10 h 30 à 19 h | 16 h 30 à 18 h 45 | De 17 h à 19 h | Aquatraining accès libre de 16 h 30 à 18 h (selon fréquentation) |
| Mercredi | 10 h 30 à 19 h | | De 12 h à 12 h 30 et de 17 h à 19 h | Aquagym de 19 h à 20 h |
| Jeudi | 10 h 30 à 19 h | 16 h 30 à 18 h 45 | De 17 h à 19 h | Aquatraining avec coach de 9 h 30 à 10 h 30 Aquabress de 19 h à 20 h |
| Vendredi | 14 h à 21 h | 16 h 30 à 20 h 45 | De 19 h à 21 h | Aquagym en musique de 12 h 15 à 13 h 15 |
| Samedi | 10 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h | | De 10 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h | Aquagym 3 ^e âge de 9 h 30 à 10 h 30 |
| Dimanche | 9 h à 12 h 30 | 10 h à 12 h | De 9 h à 9 h 30 | |
| Lundi de Pâques (22/04) | 9 h à 12 h 30 | | | |

Horaires du 23 avril au 5 juillet

| | Piscine | Espace Bien-être Sauna - Hammam | Créneaux promotionnels* ▼ | Activités |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Lundi | | | | Aquatraining avec coach de 17 h 45 à 18 h 30 et de 18 h 45 à 19 h 30 |
| Mardi | 16 h 30 à 19 h | 16 h 30 à 18 h 45 | De 17 h à 19 h | Aquatraining accès libre de 16 h 30 à 18 h |
| Mercredi | 10 h 30 à 19 h | | De 12 h à 12 h 30 et de 17 h à 19 h | École de natation de 9 h 30 à 10 h 30 Aquagym de 19 h à 20 h |
| Jeudi | 16 h à 19 h | | De 17 h à 19 h | Aquagym en musique de 12 h 15 à 13 h 15 Aquatraining accès libre de 16 h 30 à 18 h Aquabress de 19 h à 20 h |
| Vendredi | 16 h 30 à 21 h | 16 h 30 à 20 h 45 | De 19 h à 21 h | Aquatraining accès libre de 16 h 30 à 18 h |
| Samedi | 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h | | De 10 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h | Aquagym 3 ^e âge de 9 h 30 à 10 h 30 |
| Dimanche | 9 h à 12 h 30 | 10 h à 12 h | De 9 h à 9 h 30 | |
| Jours fériés : 1, 8, 30 mai et 10 juin | 9 h à 12 h 30 | | | |

AQUATRaining

Testez les séances en liberté !

Aquabike, trampoline, chaise romaine, pagaie, haltères...

Découvrez et évoluez à votre rythme sur les différents appareils mis à votre disposition durant les créneaux suivants.

Hors vacances :

mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h

Pendant les vacances : mardi de 16 h 30 à 18 h

Tarif d'accès :

4,50 € la séance / 40,50 € les 10 séances (entrées piscine en supplément)

Séances avec Coach

Hors vacances : lundi à 17 h 45 et 18 h 45

Pendant les vacances : lundi à 17 h 45 et 18 h 45 et jeudi à 9 h 30

Uniquement sur inscription

7,50 € la séance / 67,50 € les 10 séances (entrées piscine en supplément)



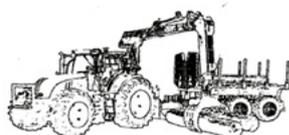
Rémi Curien

Travaux Forestiers et Défrichage
Débardage
Transport de grumes et stères

12 Route de Lispach
88 250 LA BRESSE

03.29.25.62.29
06.81.46.02.28

remi.curien@wanadoo.fr



Les Briconautes

Demandez votre carte de fidélité (gratuite)
et cumulez des €

5 % de réduction à la souscription

Tél. : 03 29 25 41 21 Email : brico8@free.fr

1 route de Cornimont - 88250 La BRESSE

TRIBUNE

Article du groupe majoritaire

Voilà une saison hivernale qui avait débuté timidement, et qui se termine de bonne façon. Les conditions hivernales du mois de janvier ont permis d'assurer un enneigement optimal de l'ensemble des domaines skiables de notre commune.

La neige de culture a une nouvelle fois montré sa nécessité que ce soit sur les domaines alpins ou nordiques, au même titre que les investissements conséquents dans la qualité d'accueil des skieurs. Cette saison nous démontre que nos territoires montagnards restent attractifs et que les activités skis restent un moteur important de notre économie locale ; en effet, les skieurs sont aussi des consommateurs avant, pendant et après leurs pratiques sportives.

Cela nous fait l'occasion de rendre un hommage appuyé à toutes celles et à tous ceux qui depuis le début des années 60, s'investissent de façon conséquente pour le développement des activités hivernales. Au premier rang, n'oublions pas M. Jean Marie REMY qui a été un précurseur et qui a dû convaincre sans relâche ses partenaires privés et publics que les choix qu'il proposait étaient porteurs d'activités économiques importantes dans nos vallées montagnardes.

Nous pouvons aussi rendre hommage aux différentes équipes municipales qui depuis cette période accompagnent les projets privés et construisent des projets publics dans une réglementation de plus en plus complexe et tatillonne. Mais c'est bien le rôle des élus d'accompagner, d'être des facilitateurs et de générer des équipements structurants aux cotés des investissements privés pour le développement de notre commune.

Aujourd'hui, il est important de rappeler que nous devons de plus en plus réfléchir au niveau du territoire et au-delà de nos simples limites communales. D'importants investissements sont encore nécessaires dans nos équipements sportifs, mais nous ne pourrions pas les porter seuls, l'heure est à l'intelligence collective.

C'est notre volonté de travailler collectivement avec tous ceux qui veulent faire avancer notre commune, partenaires publics (Europe, État, Région, Département...) comme les partenaires privés qui veulent travailler sur notre territoire... Penser que la commune seule peut agir est aujourd'hui une hérésie, les dotations étant de plus en plus contraintes et notre volonté n'est pas d'activer la fiscalité communale qui évolue déjà tous les ans par le fait de l'augmentation des bases imposables.

Le contexte social actuel pourrait faire croire que tout est à revoir et que notre système est malade... certes notre monde n'est pas idéal mais la volonté de tous est de mieux vivre ensemble. Alors posons un regard serein et attentif sur le passé pour mieux construire notre avenir. Dans notre commune qui a toujours montré un dynamisme communicatif, on pourrait sans cesse se retourner sur les erreurs et polémiques mais regardons plutôt ce qui fonctionne.

Nos commerces sont dynamiques et leur actions collectives donnent envie d'y faire nos achats quotidiens, les professionnels du tourisme innovent sans cesse pour rendre les installations de notre commune toujours plus attractives, pour les vacanciers mais aussi pour les populations locales ; même si, à certaines périodes, l'affluence peut être dérangeante dans notre vie quotidienne, rappelons que cela permet d'attirer des vacanciers, mais cela génère de l'activité économique bénéfique à tous, même si ce n'est pas en direct.

Conjuguons nos efforts dans un esprit constructif pour continuer à développer notre commune en la dotant d'équipements et services supportables pour tous en faisant attention à tous, notamment aux plus fragiles d'entre nous.

La perfection n'est pas de ce monde même chez nous, par contre la volonté et l'engagement de vos élus locaux restent de mise pour développer notre qualité de vie pour nos habitants et nos visiteurs.

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

Situation financière difficile à l'EHPAD,

Une nouvelle fois NON, elle n'est pas la conséquence des investissements réalisés en 2013 comme nous avons pu le lire dans Vosges Matin, le 6 février 2019.

Parfois, il est essentiel de refaire la chronologie des faits. Nous l'avons fait pour la fermeture du collège (bulletin de juillet 2018). A présent, retour sur la situation financière de l'EHPAD, car une nouvelle fois la réalité des faits a été dévoyée.

Non, le déficit constaté en 2015 n'est pas dû à l'investissement réalisé en 2013 et au fait «...que le dossier a été mal ficelé...».

Rappel des faits: Le montage budgétaire initial prévoyait un déménagement des résidents de L'Accueil dès septembre 2014. Mais la nouvelle municipalité a décidé de rénover complètement et sans subvention le bâtiment 17 rue de La Clairie, au lieu de faire ces travaux en interne et de les étaler. D'où ce retard de 8 mois dans le transfert.

Pour se faire, 600 000€ d'emprunt ont été souscrits fin 2014.

Les conséquences, un surcoût en personnel sur une période rallongée de 8 mois avec 3 bâtiments en service et un effectif maintenu après le déménagement, d'où cette aggravation des charges de structure.

Au final: Fin 2014, une situation financière en dégradation. Le Résultat Consolidé se solde à moins 30 000€; il s'aggrave en 2015 (moins 310 000€); se réduit en 2016 (moins 100 000€) et redevient positif en 2017/2018 (plus 25 000€ et plus 40 000€, reprises des déficits comprises). Fin 2016, le directeur n'avait-il pas fait ce constat; la 1ère dérive étant les charges de personnel.

Dès fin 2016, des actions sont mises en place:

Le déficit est repris (environ 410000€) sur 3 budgets (2017/2018/2019). Un suivi analytique pointu des lignes budgétaires est mis en place, aboutissant à un retour à la normale des charges de personnel (moins 200000€), à une optimisation des achats (moins 100000€). Les différents emprunts sont renégociés et la commune a versé 300000€ et 220000€ (caution solidaire) en 2017/2018.

Et donc l'obligation d'augmenter le prix de journée pour retrouver un équilibre budgétaire. Plus 10€ en 5 ans! Oui, les tarifs appliqués étaient inférieurs à ceux pratiqués dans les autres EHPAD pour la noble raison, qu'il y a près de 45 ans, les époux FREUD ont fait don, à des fins sociales, du bâtiment L'Accueil, réduisant ainsi les coûts restants à la charge des résidents.

L'EHPAD de La Bresse est géré par le Centre Communal d'Action Sociale sous la responsabilité du maire. Le directeur est chargé de le faire fonctionner avec comme ordonnateur le maire voire son adjointe vice-présidente.

Invitation par le Président Macron des maires des chefs-lieux de canton du Grand Est, Mr le Maire s'y est rendu.

Une opportunité pour notre commune et notre territoire, à l'heure où la situation des communes de montagne est en mauvaise posture. Nous avons délibéré dans ce sens au conseil municipal de février en approuvant la motion déposée par l'Association des Maires de France et en demandant à M le Maire d'y joindre la synthèse de la réunion organisée par l'ADEMAT-H pour défendre notre hôpital de proximité, contrairement à la définition de la loi Santé 2022, en exigeant un hôpital avec plateau technique et service d'urgences adaptés à notre secteur touristique de montagne. A l'heure où la population de notre territoire baisse et surtout vieillit, il est vital d'y maintenir des services publics. L'hôpital en est un, mais nous pourrions ajouter les écoles, les collèges, la poste et des structures administratives à échelle humaine.

Voilà ce que nous aurions souhaité voir aborder par Mr le Maire lors de son déplacement à l'Elysée!

Les élus du groupe minoritaire

Conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 21 février pour travailler sur un projet de création d'un livret sur le tri et le recyclage des déchets.

Que deviennent les déchets après le tri ? Comment sont-ils recyclés ? Comment peut-on se servir des déchets pour créer de nouveaux objets ?

C'était également l'occasion de partager des beignets de carnaval pour fêter Mardi gras.

Visite à la Régie Municipale d'Electricité

Judi dernier, Lilla Merabet, Vice-présidente de la région Grand Est, déléguée à l'économie, l'innovation et le numérique, Sylvie D'Alguerre et Denise Buhl, conseillères régionales, ont été accueillies à la Régie Municipale d'Electricité par Jérôme Mathieu et Philippe Gégout aux côtés d'un groupe de la Mission Locale de Remiremont.

Elles ont rappelé, aux jeunes présents, l'importance de la formation professionnelle et surtout que de nombreux emplois sont possibles dans nos territoires.



Invitation à l'Élysée

M. Le Président de la République, Emmanuel Macron, a réuni 150 maires et élus de Grand Est à l'Élysée dans le cadre du « Grand débat national ». L'occasion pour Monsieur le Maire de transmettre ses interrogations concernant la situation scolaire dans nos écoles rurales de montagne. Un courrier a également été adressé à M. le Président de la République, le 4 mars dernier, reprenant les différents arguments évoqués lors de cette rencontre.

COMMUNE DE LA BRESSE
Hautes-Vosges

La Bresse, le 04 MARS 2019

M. le Président de la République
Palais de l'Élysée,
55 Rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

MAIRIE DE LA BRESSE
12 place du Champtel
BP 11
88 250 La Bresse
tél : 03 29 25 40 21
fax : 03 29 25 64 41
info@labresse.fr
www.labresse.fr

Objet : Grand débat national – Invitation du 26 Février des élus du Grand-Est
Nos réf : HA

Monsieur le Président de la République,

Suite à votre invitation au Palais de l'Élysée le 26 Février dont je vous remercie infiniment, et n'ayant pu vous poser la question, je me permets de vous la formuler ci-après :

Le 17 juillet 2017, lors de la 1^{ère} Conférence Nationale des Territoires, Monsieur le Président de la République, vous vous êtes engagé solennellement devant les représentants de la nation à ce qu'il n'y ait plus de fermeture de classe dans les écoles rurales. Notre commune de LA BRESSE dans les Hautes-Vosges, a subi une fermeture de classe primaire à la rentrée 2018-2019 et également la fermeture du collège pour la même rentrée et nous venons d'être informés par la Rectrice de la région académique du Grand-Est d'une nouvelle fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Nous avons écrit une lettre le 1^{er} mars 2018 (il y a un an) au Ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, pour lui exposer ce problème de fermeture de classe pour la rentrée dernière et, nous n'avons jamais reçu de réponse à ce courrier. Le comble est que l'on nous annonce, de nouveau cette année, une nouvelle classe fermée pour la prochaine rentrée scolaire.

La loi N° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne permettait de renforcer le soutien apporté aux territoires de montagne en reconnaissant la spécificité de l'école de montagne. La baisse marquée et durable des effectifs des élèves, l'isolement, ainsi que les conditions d'accès et des temps de transports scolaires spécifiques justifiaient pleinement des modalités particulières de l'offre scolaire.

Mes concitoyens ne comprennent pas, qu'une fois encore les territoires ruraux, de campagne et de montagne subissent de nouvelles fermetures qui ne respectent pas l'esprit de la loi citée précédemment.

Monsieur le Président, pourriez-vous intervenir afin que cette nouvelle fermeture de classe, qui ne respecte pas l'esprit de la loi, soit ajournée.

Dans l'espoir de recevoir une réponse favorable,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire,
Hubert ARNOULD
Hubert ARNOULD

Bien respectueusement

Copie à :
- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale
- Madame Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Nancy-Metz
- Monsieur Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges
- Monsieur Christophe NAEGELEN, Député des Vosges

OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS
Centre de réservation
Complète Pêche Loisirs
Camping***
Domaine monticole
Patinoire
03 29 25 41 29
tourism@labresse.fr
www.labresse.net

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
03 29 25 53 89
stm@labresse.fr

MAISON DE LA BRESSE
Centre culturel
03 29 42 43 95
www.maisondelabresse.fr

EHPAD LA CLAIRE
Maison de retraite
03 29 25 50 25
maisonderetraite@labresse.fr

REGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ
certifiée iso 9001 +2008
03 29 25 54 00
rme@labresse.com

DANS LE RETRO



La Bressaude

La Roue Verte

Tom Perrin de la Roue Verte, en stage en Espagne avec son Team Massi, réalise deux belles courses : 36^e à la Copa Catalana et 13^e à Chelva sur la Coupe d'Espagne qui le place 1^{er} cadet 1.

Athlétisme

Paul Chantereau a réalisé un beau chrono lors d'un 1500 m en salle à Metz. Les jambes en feu, il passe la ligne en 4'22''70.

C'est tout nouveau, tout beau au triathlon

La section triathlon prépare son Cross Duathlon qui consiste à enchaîner trail-



V T T - t r a i l .

Il aura lieu le 12 mai à La Ténine. Cette discipline a de plus en plus le vent en poupe et se prête parfaitement au terrain de jeu naturel des environs. Faites circuler la bonne nouvelle et venez vous y essayer !

La Bressaude s'affiche en gros et en couleurs sur les routes et sites de compétitions. Vous pourrez dorénavant repérer de loin les licenciés de La



Bressaude en déplacement puisque les bus ont reçu un superbe flocage vinyl réalisé par leur partenaire de longue date Illico Perso.



Le coin des Podiums

Au mois de février, les licenciés ont représenté avec succès La Bressaude et la ville en décrochant 62 podiums et victoires, grâce au travail de l'encadrement et à l'implication des bénévoles et des parents auxquels il a fallu parfois une bonne dose de volonté pour affronter une météo décourageante. Ce ne sont pas moins de 38 compétitions régionales, nationales et internationales auxquelles les licenciés de tous âges ont pris part. La section ski a encore été fortement sollicitée et les résultats sont là :

Delphine Claudel progresse et réussit plusieurs top 10 en Coupe du Monde, ce qui lui a valu d'être filmée et vue sur les chaînes de télévision comme L'Équipe et Eurosports,

Chloé Remy démontre qu'elle a bien sa place en Coupe du Monde de biathlon des U21 ,

Paula Botet confirme à 18 ans qu'elle est un des meilleurs espoirs féminins du biathlon français,

Adrien Mougel collectionne les places d'honneur sur le circuit mondial des longues distances et sur le Marathon ski tour national.

D'autres skieurs, des plus jeunes aux plus expérimentés, contribuent également à entretenir la réputation sportive qui colle à la ville depuis plusieurs générations. Ils sont nombreux à avoir terminé plusieurs compétitions dans les 3 premières places :

Amalia Zeiss, Johan Mourot, Fabrice Poirot, Louis Chantereau, Emilien Perry, Emile Mougel, Mattéo Correia, Anne-Laure Cuny, Lilian Vaxelaire, Stévenson Savart, Martin Poirot et Léonie Perry.

Malgré la période hivernale, 6 autres sections de La Bressaude ont disputé des compétitions importantes (Championnats des Vosges, de Lorraine, du Grand-Est et de France) : Athlétisme (meetings en salle, cross et trails), Basket, Gymnastique, Pétanque, Tir et Tennis de table.

Merci et un grand bravo à tous.

Vous êtes friands d'infos sportives locales ? Suivez La Bressaude sur son Facebook : <https://www.facebook.com/LaBressaude/>

Du nouveau au Club Vosgien

Le 19 janvier dernier, l'Assemblée Générale du Club Vosgien a eu lieu en présence de près de 200 adhérents (sur les 245 membres). Le bilan présenté montrait une bonne santé financière générale ainsi qu'une bonne vitalité du Club tant au niveau des loisirs, que de l'entretien des sentiers (plus de 3000 heures de travail effectué les mardis matin à la belle saison).

À cette occasion, les adhérents ont été informés de la démission, pour raison de santé, du président Daniel Mougel. Au début du mois de février dernier, Jean-Pierre Vincent-Viry, déjà membre du Comité et guide de randonnée a été élu Président, à l'unanimité, par le Comité du Club.

Le Club invite les personnes intéressées à venir s'inscrire pour participer aux randonnées, à l'entretien des sentiers et aux autres activités.

Plus d'informations sur clubvosgien-labresse.fr.



Magie à l'EHPAD

Le temps d'un après-midi, le clown « Tof Blanc » a posé sa valise à l'EHPAD. Clown, mais aussi magicien, jongleur, conteur, il a su réveiller l'âme d'enfant qui sommeille au fond de chacun. Les résidents ont été surpris, amusés, étonnés et tout simplement conquis par ce spectacle très dynamique !



Les dernières activités des Toujours Jeunes

Comme chaque année, le carnaval a été l'occasion d'un excellent repas qui a rassemblé 87 convives. Les personnes déguisées ont réjoui l'assemblée avec des sketches, des chansons et de la musique.



Le 3 mars, le loto a connu une bonne participation avec 67 joueurs et 30 gagnants qui ont reçu de très beaux lots. Les Toujours Jeunes remercient les commerçants et restaurateurs pour leur générosité.



Saint-Laurent

Éducation à la sécurité dans les bus pour les élèves des classes de 6^e

Les élèves des classes de 6^e ont été formés à la sécurité dans les bus par un intervenant de l'ADATEEP 88. Chaque jour, en France, 4 millions d'élèves sont transportés par le bus pour se rendre dans les établissements scolaires. Ce moyen de transport est le plus sécurisant, mais il est bon de rappeler les règles de base à tous les élèves. Ils ont tout d'abord été sensibilisés en salle avec un diaporama puis ils sont allés dans le bus pour vivre une vraie évacuation.

Un peu de couleur dans la grisaille pour Mardi-Gras



Les enfants de la maternelle Saint Laurent ont créé des costumes hauts en couleurs pour fêter carnaval. Fidèles au thème de l'année, « les maisons »,

on a vu des pharmacies, des casernes de pompiers, de gendarmeries, l'école et la Mairie défilé dans les rues. Ensuite, la joyeuse troupe s'est rendue à la maison de retraite pour présenter aux pensionnaires des poésies, des chansons, offrir les cadeaux préparés en classe et déguster de succulents beignets de carnaval accompagnés de jus de fruits.

Pendant ce temps, les enfants du primaire organisaient une grande « boum de carnaval » sous le préau de l'école. C'est ainsi que princesses, footballeurs, cow-boys... se sont côtoyés le temps d'un après-midi festif. Merci à l'association de parents d'élèves qui a su préparer de délicieuses crêpes...



DANS LE RETRO



Février à la Maternelle La tourterelle

Dans le cadre du CTEAC (contrat territorial d'éducation artistique et culturelle) et du projet d'école sur la sensibilisation à la littérature de jeunesse, l'auteure-illustratrice Sandra Poirot-Cherif est intervenue deux demi-journées par classe pour lancer la fabrication d'un livre.

Pour les Petits : un livre du toucher-géant, Méli-mélo sur le corps humain, que l'on peut habiller avec différents vêtements conçus en matériaux et textures divers.

Pour les Moyens : un livre Mystère où il faudra découvrir des choses dissimulées à retrouver au fil des pages.

Pour les Grands : un abécédaire des animaux disparus, en voie d'extinction ou imaginaires.

La venue de l'auteure a connu un tel engouement que de nombreuses familles ont fait l'acquisition d'un de ses livres et un moment a été consacré aux dédicaces.

Merci aux parents d'élèves qui ont hébergé et véhiculé l'artiste.

Multi-accueil « les P'tits Amis de Oui-Oui »

Le 8 mars dernier, a eu lieu la 22^e assemblée générale du Multi-accueil associatif, l'occasion de faire un bilan d'une année dynamique, riche en émotions, en découvertes avec à l'appui les frimousses des enfants projetées sur grand écran.

152 enfants ont été accueillis en 2018 soit 79 familles qui ont choisi le Multi-accueil comme mode de garde. Une fréquentation en hausse.

Les 14 professionnelles œuvrent chaque jour pour accueillir au mieux les enfants pour qu'ils grandissent en toute sécurité, qu'ils deviennent autonomes, qu'ils aient confiance en eux et qu'ils apprennent à "bien-vivre" avec les autres.

Tout est pensé dans l'organisation pour que l'enfant se sente comme chez lui, que la collectivité ne lui soit pas imposée, surtout pour les bébés.

La structure fonctionne bien grâce à une équipe passionnée et 8 parents bénévoles composant le Conseil d'administration. Trois parents se sont proposés pour les rejoindre cette année.

L'année 2019 promet encore de belles découvertes, des échanges intergénérationnels riches et un quotidien bien animé.



Sortie raquettes au périscolaire de l'école du Centre

Les enfants inscrits au périscolaire du mercredi ont pu profiter d'une sortie en raquettes sur le domaine de Lispach. Ils ont découvert avec Karen Alexandre, accompagnatrice en montagne, la nature, les traces d'animaux et les paysages ensoleillés. Ils ont appris à se servir d'un ARVA (détecteur de victimes d'avalanches).

Les enfants ont apprécié cette petite promenade très agréable.

Exercice d'évacuation

La sécurité avant tout ! Un exercice grandeur nature d'évacuation d'un télésiège a eu lieu à la station de ski La Bresse-Hohneck avec le concours du PGM.



ÉTAT CIVIL Février 2019

Mariage

- Le 16 février, **Emmanuelle Muckensturm-Haegeli**, chef d'entreprise et **Alexandre Faton**, chef d'entreprise, résidents à la Bresse.

Décès

- Murielle Yvette Probst**, âgée de 55 ans, domiciliée à Somsois (Marne), décédée le 1^{er} février à La Bresse, épouse de Joël Loiselet.



INFOS PRATIQUES

Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9h-12h15 et 14h-17h
Samedi : 9h-12h - Service Population uniquement

Pour toute question sur vos droits

Mairie Infos Services : 03 29 25 77 87
code MIS06

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Service urbanisme et gestion du patrimoine :

03 29 25 53 89
Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi

EHPAD (Maison de Retraite)

03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Clairie

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

06 88 15 56 42 - 32A rue de la Clairie

Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

03 29 62 54 21
24 rue de la 3^e DIA, 88310 Cornimont
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15

Pompiers et urgences sur la voie publique : 18

Gendarmerie : 17

En dehors des heures d'ouverture,
pour toute urgence :

Service des eaux : 06 08 23 56 53

Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26

Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94

Permanences des élus

| | |
|---|-------------------------------------|
| Hubert Arnould - Maire | Reçoit sur rendez-vous |
| Maryvone Crouvezier - 1 ^{re} Adjointe, finances | Mercredi de 10h à 12h |
| Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies | Reçoit sur rendez-vous |
| Geneviève Demange - Adjointe à la population | Mardi de 10h à 12h |
| Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement | Jeudi de 10h à 11h |
| Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux écoles | Lundi de 10h à 12h |
| Jean-François Poirot - Adjoint à la voirie et aux bâtiments | Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous |
| Elisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines et à la communication | Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous |
| Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme | Lundi de 14h à 17h sur rendez-vous |

Services médicaux

Service Médi-Garde

(nuit, dimanche, jours fériés) : 0820 33 20 20

Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Arnould

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08

Lundi, mardi et jeudi : Journée

Vendredi : demi-journée

Fermé le mercredi

Dr Hofgaertner

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Lundi : 10h30 - 12h et 14h - 16h

Mercredi : 10h30 - 12h et 17h - 19h

Jeudi et vendredi : 8h - 10h et 17h - 19h

Samedi : 8h - 10h

Dr Leroy

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 40 87

Les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h
sauf le jeudi.

Dr Ménière

11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09

8h-11h et 15h-18h.

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Services sociaux

Maison de services au public

Maison de La Bresse, 7A rue de la Clairie, 03 72 58 00 09

Mardi : 13h30-17h

Vendredi : 8h30-12h

ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60

Adavie : 03 29 35 23 06

La Poste

Horaires :

Lundi : 13h30-16h30 - Mardi : 10h-12h et 13h30-16h30

Du mercredi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

Samedi : 9h-12h

Infirmières

Valérie Flieller - Isabelle Claudel

6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine

12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35

Lundi au samedi 8h30 à 9h30

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237

Pharmacie Doridant-Marion

19 quai des Iranées - 03 29 25 40 65

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 14h-19h15

Pharmacie du Hohneck

23 rue Paul Claudel, 03 29 25 41 13

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

Transmosel SARL : 03 29 25 60 60

Nuit (20 h à 8 h), dimanches et jours fériés :
faites le 15

Horaires d'été des déchetteries du 01/04 au 31/10

Communauté de communes des Hautes-Vosges

Tél. : 03 29 27 29 04

Les quatre déchetteries de la communauté de communes sont
accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit
leur commune de résidence.

Déchetterie de Niachamp : 06 70 50 42 78

| Jour | Niachamp à La Bresse | |
|----------|----------------------|----------------|
| | Matin | Après-midi |
| Lundi | | 14 h - 18 h |
| Mardi | 8 h 30 - 12 h | |
| Mercredi | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 18 h |
| Jeudi | | |
| Vendredi | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 18 h |
| Samedi | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 18 h 30 |

Déchetterie de Blanfin : 06 70 09 92 23

| Jour | Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte | |
|----------|-----------------------------------|----------------|
| | Matin | Après-midi |
| Lundi | 8 h 30 - 12 h | |
| Mardi | | 14 h - 18 h |
| Mercredi | | 14 h - 18 h |
| Jeudi | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 18 h |
| Vendredi | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 18 h |
| Samedi | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 18 h 30 |

DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

114 faubourg de Bruyères - 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 41 75 54

DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE

13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat - Tél. : 03 29 62 28 87

AGENDA

CULTURE

■ Du 23 mars au 19 mai

Exposition de peinture « Du chaos à l'être vivant » de Julien Cuny
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dim : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ Du 23 mars au 10 avril

Exposition de Emmanuelle Cuny
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dim : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 5 et 6 avril

Représentation théâtrale
Première partie : sketches « Les humoristes en vadrouille »
Deuxième partie : Pièce « Si c'était à refaire » de Laurent Ruquier
Salle cinéma Grand écran 20 h 30
Réservations : Maison de la presse
Tél. : 03 29 25 41 49

■ Du 13 avril au 8 mai

Exposition « Light painting » de Julien Cuny
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dim : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 12 avril

Dans le salon de Vianney Huguenot journaliste chroniqueur (à confirmer)
Maison de La Bresse 20 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 13 avril

Stage de peinture avec Julien Cuny :
Grands formats - art brut
Maison de La Bresse 14 h-17 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 26 avril

Lectures théâtrales des brèves de comptoir par la Compagnie Cent Scènes
Maison de La Bresse 20 h 30
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 27 avril

Concert de l'Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc
Salle des Fêtes 20 h 30
Infos : Chantal Doridant - Tél. : 03 29 25 63 51

■ 27 avril

Stage de dessin avec Julien Cuny : Portrait
Maison de La Bresse 10 h 30-12 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 27 avril

Stage avec Julien Cuny : Dessins de lumière
Maison de La Bresse 14 h-16 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ Du 10 au 19 mai

Les stagiaires de Julien Cuny s'exposent
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dim : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr



DIVERS

■ 13 avril

Bourse aux vélos
Préau Collège Saint-Laurent Vente 14 h-16 h
Infos : Pascal Perrin - Tél. : 03 29 25 47 94 - paeli.perrin@orange.fr

■ 19 avril

Forum des emplois d'été
Halle des congrès 15 h-18 h
Infos : Mairie-Service population
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 28 avril

Souvenirs aux victimes de la déportation
Eglise et Monument aux Morts 10 h 30
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

LOISIRS

■ 13 avril

Soirée Insomnie
Halle des Congrès 21 h 30
Infos : contact@vuzionprod.fr

■ 21 avril

Chasse aux œufs
Jardins de la cure 8 h-12 h
Infos : Pascal Perrin - Tél. : 03 29 25 47 94 - paeli.perrin@orange.fr

■ 28 avril

Retro Loisirs Ligne Bleue
Parking Complexe piscine 9 h-12 h
Infos : Alain Remy - Tél. : 03 29 25 57 36

